

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 27 FEVRIER 2012**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 17 février 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 54 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

**Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction**

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, ~~DEPLUS~~, Échevins G. GOETGEBUER, Président du CPAS

~~M. DI RUPO~~, M. BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MILLER, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, ~~Mme COUSTURIER~~, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, ~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO, WAELPUT, Conseillers  
 et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous allons commencer notre séance. Je dois excuser le retard de Mme HOUDART, de Mme COUSTURIER et de M. DI RUPO, Mme KAPOMPOLE et de Mme COLINIA. Je vous signale que le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 janvier est sur la table et qu'il sera approuvé si aucune remarque n'est faite. Les points qui sont remis à l'ordre du jour : 49 de e à p et le 52 a). Vous voudrez bien noter les interpellations suivantes : deux interpellations concernant les déchets, une de M. DUBOIS et une de Mme MOUCHERON que nous regrouperons en premier. Ensuite, il y aura Mme PREVOT concernant les bulles à verre, M. MERCIER concernant les gares, M. VISEUR concernant l'ICET, M. VISEUR concernant les pavés Kandla, M. TONDREAU pour les problèmes du Marché-aux-Herbes et M. HAMBYE concernant les nuisances sonores. Donc, je vous propose de commencer notre ordre du jour.

1<sup>er</sup> Objet : Fédéralisation du Centre 100 – Détachement des préposés 100 au SPF Intérieur. SI 13 GEN BIS Fédéralisation 2011

ADOPTE à l'unanimité - 1<sup>ère</sup> annexe

**Entrée de Mme COUSTURIER = 37 présents**

2<sup>e</sup> Objet : Charte Associative – proposition de transposition avec adaptations de la Charte Associative au cas de la Ville de Mons. Gestion Associations Charte

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, il s'agit de la Charte associative et lors de la Commission préparatoire, j'ai posé la question des reports qu'il pouvait y avoir entre les règles du budget participatif et les principes de la Charte associative. Vous m'avez répondu M. le Bourgmestre qu'ici c'était au nom d'une association qu'on intervenait et donc que le problème n'était pas le même, s'il y avait problème. Est-ce bien cela ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Concernant le budget participatif, effectivement le problème était d'ordre financier c'est-à-dire qu'il y avait une ligne au niveau du budget concernant les dépenses liées au budget participatif et en fonction de demandes des citoyens, il y avait effectivement possibilité de réaliser certains projets qui étaient subsidiés à travers la Politique des Grandes Villes. Dans le cadre de la Charte des Associations ce n'est pas du tout la même chose, c'est vraiment travailler avec le tissu associatif, que ce soient des asbl, des associations de faits qui ont des représentants et qui s'associent avec la Ville pour mener des actions. Nous aidons déjà, au niveau subsides, de nombreuses associations mais ici ce que nous voulons, c'est renforcer le caractère participatif avec les associations. C'est pour ça que vous avez vu dans le dossier que les grandes lignes de la Charte qui est proposée, il n'y a pas de problème, nous l'acceptons mais ce que nous souhaitons, c'est réaliser un travail d'abord en interne et puis avoir des réunions avec ces associations pour que cette Charte puisse être déclinée à la mode « montoise ». Cela n'a donc plus rien à voir avec le budget participatif même si évidemment, nous aidons les associations éventuellement par des budgets mais aussi par des aides qui sont des aides logistiques.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON, vous avez demandé la parole ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Lors du dernier Conseil, je soumettais au vote du Conseil montois la Charte associative. Il s'agit d'un protocole d'accord qui est mis en place depuis 2009 déjà, conjointement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la COCOF. L'enjeu de la Charte, fondée sur la Constitution et les valeurs essentielles de la démocratie est de consolider, comme vous venez de le dire, les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif en assurant la pleine réalisation des principes d'égalité, de solidarité et de libre initiative citoyenne. Au mois de janvier, vous m'avez proposé de postposer le vote à ce mois-ci afin d'adapter la Charte à la réalité montoise. Je vois dans le dossier aujourd'hui que vous acceptez de

voter les grands principes de la Charte puisque, selon vous d'ailleurs, vous les appliquez déjà. Pour rappel, c'est la liberté d'associations, la liberté d'expression, la légalité, l'égalité de traitement et la non discrimination, la complémentarité entre l'action associative et l'action publique, l'évaluation et le contrôle des missions d'intérêt général subsidé et enfin, l'évolution des actions menées. Mais que, par contre et je crois que c'est ce que vous venez de dire à Mme MERCIER, en ce qui concerne les engagements et les outils qui concernent les deux autres points de la Charte, vous suggéreriez un planning de travail qu'on qualifie déjà dans la note de modulable. Mais je ne vois aucune date proposée, donc aucun calendrier de travail et rien de concret finalement. J'aurai voulu savoir quels sont les délais envisagés ? Par ailleurs, vous proposez un groupe de travail service-autorité-CPAS, est-ce que nous pourrions savoir de qui il sera composé, pas les personnes mais en tout cas les services qui seront représentés, les services qui seront invités et aussi est-ce que l'opposition pourra être invitée à la réflexion ? J'aimerais aussi revenir sur deux points que vous avez déjà abordés et développés dans la réponse de janvier et qui ont trait au fameux principe de la Charte que je viens de reciter, le premier concerne l'égalité de traitement. Vous nous disiez qu'avec le service de la gestion des associations, vous avez parlé de subsides et de l'aide logistique, gratuite ou pas, puisqu'on a voté une tarification et donc ces aides apportées aux associations et que les critères d'octroi de subsides allaient évoluer mais est-ce que vous pourriez déjà nous indiquer quels sont les critères d'aujourd'hui ? Par ailleurs, en ce qui concerne un deuxième grand axe et qui est celui de l'évaluation et le contrôle des missions, force est de constater que d'année en année, certaines associations reçoivent toujours leur subside ou l'aide. Dès lors, j'aurais voulu savoir sous quelle forme la Ville évalue les projets qu'elle a accepté de subsidier et quels sont à nouveau donc les critères qui donnent droit ou pas à la reconduction du subside ? Enfin et pour terminer, vous pointez qu'effectivement le groupe de travail déjà évoqué plus haut, devra consulter le monde associatif afin de confronter leur point de vue. Quelle forme est-ce que ça va prendre ? La structure montoise est particulièrement complexe, vous le disiez vous-même au mois de janvier, les actions menées par la Ville et le CPAS, les nombreux instruments et les nombreux instruments mis à disposition. Le problème c'est qu'entre la Maison de la Vie Associative, sur Jemappes, gérée par le CPAS et qui fait partie du nouveau service de la Gestion des Associations, la Maison des Ateliers, l'Echo des Murs indépendant mais qui propose des salles, le Carré des Associations au sein de la Maison Folie, géré par le Manège, les Calvas, il y a aussi

l'Echevinat de la Participation, bref, de quoi en perdre son latin. Où doit donc s'adresser un club sportif, un mouvement de jeunesse ou un organisateur de plaines de jeux ? Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de définir un lieu unique pour l'ensemble du secteur associatif et pourquoi pas confier ce rôle à la Maison Folie en revoyant ses missions et son organisation, conçue sur le modèle de Lille 2004, elle a été créée pour ça au départ. Je pense que vous avez un outil précieux là et vous disposez de lieux, si on adopte réellement au plus vite, de moyens financiers d'une structure autonome du Manège et d'une équipe capable de guider dès aujourd'hui tout le potentiel lié au monde associatif, nous pourrions devenir ainsi après 2015, le lieu de la référence socioculturelle pour continuer le travail. Faisons donc de notre Ville, avec la Maison Folie revue et corrigée, avant, pendant et après 2015, un haut lieu qualitatif d'animations culturelles et socio éducatives.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Madame. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je vais assez bien dans le même sens que Mme MOUCHERON, d'abord pour dire qu'effectivement, le secteur associatif, le tissu associatif dans une ville est extrêmement important parce que c'est vraiment ce qui forme le tissu social, les relations entre les gens, c'est la lutte contre l'isolement, etc. donc on doit un peu le chouchouter ce secteur associatif, si vous voulez et c'est bien d'en faire une Charte qui respecte un certain nombre de principes.

J'ai été un peu déçu de voir ce que proposaient les adaptations de la Charte associative au cas de la Ville de Mons parce que ça me semble peu, des réunions, des groupes de travail, il n'y a pas de calendrier, etc. Je ne suis plus tout jeune et je sais par expérience que quand on commence à faire des groupes de travail et sans calendrier, le risque est évidemment de déboucher sur un enterrement de première classe, j'espère que ce ne sera pas le cas ici mais il faut déboucher assez rapidement sur des choses concrètes et les choses concrètes, c'est notamment, les principes ont été rappelés, l'égalité de traitement et la non discrimination. Il y a déjà de nombreux mois que mon collègue Christophe DUBOIS, dans notre groupe Ecolo, a demandé quels étaient les critères d'attribution des subsides aux associations. Jusqu'à présent, il n'a reçu aucune réponse. Cela me paraît vraiment quelque chose de concret sur lequel il faut avancer parce qu'il ne suffit pas de regarder qui est président de l'association pour voir si c'est une personnalité bien en vue pour savoir les critères ou justifier les subsides qu'on va lui donner. Il faut des critères très précis en fonction du travail qui est accompli sur le

terrain et ça, pour le moment, ça n'existe pas et ça c'est du concret et c'est dans ce sens là qu'il faut aller.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : De manière globale, M. VISEUR, le but n'est pas un enterrement de première classe. Je vous signale justement que le plan de redéploiement de la Ville a voulu rassembler, au niveau de la Ville, l'ensemble des structures qui s'occupent des associations. Parmi les services externes, il y a un sous-département qui est justement le milieu des associations, effectivement, nous avons déjà voulu y rassembler une partie des services qui étaient au départ localisés au niveau du CPAS, la Maison de la Vie Associative et des Loisirs subsidiée au départ par la Politique des Grandes Villes et ensuite par Interreg. Maintenant, ce service a rejoint les services externes, dans le département « Gestion des associations » sous la responsabilité de Mme Sabine Maesen qui vient d'en reprendre la tête. La volonté est vraiment de regrouper l'ensemble des services à ce niveau là. Il y a encore une collaboration avec le CPAS notamment à travers le service Égalité des Chances et la Citoyenneté qui lui aussi a une action qui est une action citoyenne pouvant travailler avec le service des associations. La Maison Folie est certainement un lieu d'expression pour le milieu associatif. Mais je crois que quand on parle d'associations, il y a évidemment le niveau culturel mais il y a aussi un foisonnement d'autres qui méritent aussi toute notre attention et le but c'est justement d'avoir un guichet unique qui est un endroit où les associations s'adresseront pour pouvoir être traitées de manière rapide et équitable. En ce qui concerne l'évaluation des associations pour déterminer les subsides, ça dépendra évidemment d'une part des rapports d'activités de ces maisons, d'autre part, des différents subsides et projets qui seront défendus par ces associations et de toute façon, nous aurons la plus grande transparence quant au fonctionnement de ce service, c'est vraiment la volonté que nous voulons défendre à travers ce nouveau service. Je crois qu'au niveau des délais, j'ai l'impression que pour juin, nous pourrions revenir avec cette Charte adaptée en ayant eu les premiers contacts avec les associations puisqu'il y a déjà pas mal d'endroits où elles sont représentées, il y a les différentes plateformes, il y a la Maison Folie, en prenant ce panel de réunions associatives, je crois qu'on ne pourra avoir qu'un travail très fructueux pour avoir quelque chose de plus adapté à Mons, plutôt que de faire un « copié-collé » de ce qui nous est proposé par d'autres niveaux de pouvoirs. Je comprends votre attente, votre impatience mais je sais que vous êtes attentifs au milieu associatif et je suis sûr que ce serait une participation de l'ensemble des groupes présents ici au niveau du Conseil communal pour arriver à

quelque chose de structuré et d'efficace et je crois que le plan de redéploiement était déjà une anticipation par rapport à cette Charte que nous voulons adapter aujourd'hui.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je note bien le délai de juin à priori pour l'adaptation de la Charte, c'était ma première question. Au niveau des critères d'attribution, j'entends que vous allez retravailler dessus et donc, globalement, pour le moment, on n'obtiendra pas une liste claire des critères qui sont en cours, vous nous donnerez quelque chose une fois que vous aurez déjà retravaillé sur le principe. J'avais aussi posé une question par rapport aux évaluations et vous me parlez d'un guichet unique, est-ce que le guichet unique aura aussi la possibilité d'octroyer, de proposer au Collège en tout cas, à qui on attribuera tel ou tel subside ou telle aide logistique, vous disiez vous-même, ce n'est pas forcément par de l'argent qu'on aide une association et si ce guichet unique est instauré, à partir de quand, si vous avez une idée, où est-ce qu'il sera centralisé et qui est-ce qui va le gérer ? Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Actuellement, le service qui gère les associations est installé à la Grande Triperie et la personne qui gère ce département, ça fait 15 jours qu'elle est arrivée à la tête du département, je crois qu'il faut lui laisser le temps d'organiser tout ça.

ADOpte à l'unanimité – 2<sup>ème</sup> annexe

### **Entrée de M. DI RUPO = 38 présents**

3<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Travaux (4 lots). Lot 1 : Gros œuvre/ascenseur - Lot 2 : HVAC/Sanitaires - Lot 3 : Électricité – Lot 4 : Mobilier - Approbation de l'avis de marché rectificatif relatif aux conditions de sélection qualitative pour les lots 1, 2 et 3. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2010/ CONV.ursulines/Travaux/OS

4<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Le Centre de Congrès – Exploitation – Approbation du mode de passation du marché et de l'avis de marché. **SOUS RESERVE** 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2010/CONV/772. 250

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : A propos de ces deux points où il est question du quartier de la gare, je me demande s'il n'est pas bon de se poser la question, qu'en est-il de la gare elle-même ? On entend tout et son contraire. Finalement, le projet de Calatrava verra-t-il le jour ? Il me semble qu'il faut en parler avec le Conseil, avec les Conseillers qui ont participé depuis bien des années déjà à tant de travaux, merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je veux répéter ici une demande que j'avais faite en Commission. C'est un marché évidemment qui est tout à fait spécial puisqu'on va confier l'exploitation du Centre de Congrès à une société, on ne sait pas encore

exactement comment les choses vont se passer, la conclusion des marchés, l'attribution des marchés est certainement de la compétence du Collège mais exceptionnellement, j'avais demandé et on m'avait dit oui en Commission mais j'insiste en séance publique, pour que nous soyons informés de l'attribution de ce marché et de ses modalités comme il s'agissait de quelque chose qui était quand même fort différent des autres marchés.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Concernant le point 4, effectivement, c'est le dossier d'exploitation du Centre de Congrès. Pour vous donner le timing, les travaux de construction du Centre de Congrès doivent débuter mi août 2012 et ils devraient se terminer mi 2014, c'est l'objectif. Nous avons travaillé avec une société sur le principe de « conception-réalisation ». Maintenant, nous commençons à lancer le marché qui vise à l'exploitation parce que nous estimons qu'il faut une structure professionnelle capable de gérer ce genre de structure, nous sommes dans la première phase, c'est-à-dire que nous publions l'avis de marché et nous allons sélectionner les différentes sociétés. C'est seulement après que le cahier spécial des charges sera envoyé et nous devrions désigner cette société décembre 2012, c'est-à-dire quand même un an et demi avant la mise en œuvre du Centre de Congrès et ça nous paraît tout à fait indispensable parce que pour organiser des congrès internationaux, il y a toujours des délais et il faut certainement travailler avec un, deux voire trois ans d'anticipation. C'est vraiment le stade où nous en sommes actuellement. L'information quant à l'attribution et au cahier spécial des charges, on pourra vous les donner. Pour ce qui concerne la gare, à l'heure actuelle, le permis unique a été accordé, il y a des recours qui sont déposés, je crois que ce dossier n'était pas inscrit à l'ordre du jour et je ne crois pas que ça vaut la peine d'aller plus loin actuellement dans les explications puisqu'au niveau des recours, ce n'est pas nous qui maîtrisons évidemment cet agenda.

ADOPTES à l'unanimité - 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> annexes

**Entrée de Mmes HOUDART et COLINIA = 40 présents**

5<sup>e</sup> Objet : CPAS Mons : Modification budgétaire n°1 – exercice 2012. Service ordinaire et service extraordinaire. Approbation. Gestion f. CPAS

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Pour dire que par cohérence avec notre vote lors du budget, nous nous abstiendrons. Et puis aussi revenir sur le fait que cette modification budgétaire englobe aussi un nouvel emprunt qui n'était pas prévu au départ mais qui, sur base d'un conseil financier, constitue une excellente opération mais alors on doit supputer que les taux risquent de repartir à la hausse et donc cela s'appuie

à nouveau encore sur des spéculations. Je comprends bien sur papier, c'est intéressant pour le CPAS et c'est vrai qu'aujourd'hui ça paraît de bonne gestion. Maintenant, le passé nous a montré que les conseils n'étaient pas toujours des plus avisés en matière d'économie et voilà, c'était une interrogation mais en gros ça n'a rien à voir avec notre abstention qui est plutôt liée au fait que nous nous sommes déjà abstenus sur le budget au départ. Merci.

M. Guy GOETGEBUER, Président du CPAS : En fait, comme ça avait été expliqué lors de la Commission, l'emprunt devait être réalisé au moment de l'exploitation de la résidence services et on estime qu'actuellement les taux sont tellement bas qu'il vaut mieux faire l'emprunt maintenant plutôt que d'attendre deux ans à deux ans et demi avant de lancer l'emprunt parce que les taux seront certainement nettement plus élevés.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention de notre groupe aussi pour les mêmes raisons de cohérence de vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

8 Abstentions : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 5<sup>ème</sup> annexe

6<sup>e</sup> Objet : Remplacement de fonds pour le remplacement des chaudières à l'école communale de Nouvelles. Gestion f. 8374

ADOPTE à l'unanimité - 6<sup>ème</sup> annexe

7<sup>e</sup> Objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 250.202,00 € destiné à financer : École du Trieu, extension des locaux – lot 1 : gros-œuvre – stabilité. Gestion f. 8369

ADOPTE à l'unanimité - 7<sup>ème</sup> annexe

8<sup>e</sup> Objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 14.822,00 € destiné à financer : École du Trieu, extension des locaux – lot 2 : électricité. Gestion f. 8370

ADOPTE à l'unanimité - 8<sup>ème</sup> annexe

9<sup>e</sup> Objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 26.317,00 € destiné à financer : École du Trieu, extension des locaux – lot 3 : chauffage. Gestion f. 8371

ADOpte à l'unanimité - 9<sup>ème</sup> annexe

10<sup>e</sup> Objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 1.663,00 € destiné à financer : École du Trieu, extension des locaux – lot 4 : renforcement du comptage. Gestion f. 8372

ADOpte à l'unanimité - 10<sup>ème</sup> annexe

11<sup>e</sup> Objet : Information du recours à l'article L1311-5 alinéas 1 et 2 du CDLD. Gestion f. Paiement circonstances imprévues

ADOpte à l'unanimité - 11<sup>ème</sup> annexe

12<sup>e</sup> Objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi. Rapport d'activité 2011. Gestion Territ/Econ. UR2012/Rénov.Urb/Beffroi

13<sup>e</sup> Objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Rapport d'activité 2011. Gestion Territ/Econ. UR2012/Rénov.Urb/Jemappes

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, 12 et 13, je voulais insister sur le fait qu'aucune des deux commissions de rénovation ne se sont réunies en 2011 et les rapports sont un peu d'ailleurs des « copiés-collés » de l'année précédente parce que dans le rapport de la rénovation urbaine de l'ilot du Beffroi, on a même oublié de changer la date, il est encore écrit que la Commission ne s'est pas réunie en 2010, alors que c'est le rapport 2011. Je ne dis pas qu'on ne fait rien mais ce rapport, si vous voulez, est en quelque sorte le rapport du travail du Collège ou de l'Administration mais pas celui de la Commission puisque les Commissions ne sont pas réunies, donc c'est un peu une espèce de paravent de participation mais qui vraiment ne fait pas participer les habitants du quartier, il y a là de la participation par défaut puisqu'on ne réunit pas les Commissions qui devraient le faire. Enfin, je voulais faire cette remarque là par rapport à la participation mais pas sur le fond de la rénovation de l'ilot du Beffroi ou de la Place de Jemappes, on votera quand même les deux points mais, c'est décevant que les Commissions ne se réunissent pas.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je n'avais pas prévu d'intervenir sur les deux points parce qu'en fait, nous avons fait la même remarque l'année dernière par rapport à la non réunion des deux Commissions, j'étais d'autant plus étonnée que M. MARTIN nous avait expliqué l'année dernière qu'elles allaient être relancées et actives en 2011, donc je suis étonnée, ça ne m'empêchera pas de voter les points.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Un petit complément, j'avais trouvé ça un peu comique parce qu'on met qu'elles sont en voie de réactivation et on s'appuie sur des documents de 2008 par exemple pour montrer qu'elles sont en voie de réactivation. Il faudrait un peu revoir la structure de ce rapport parce que c'est un peu surréaliste.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je cède la parole à M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Chers collègues, j'ai bien enregistré vos interventions et croyez bien que le surréalisme est partagé dans certains de nos services puisque, comme vous l'indiquez, ces Commissions sont effectivement en cours de reconstitution depuis 2008 et nous attendons depuis lors un accord de la Région wallonne sur la mise en œuvre de ces Commissions. Tant que nous n'avons pas cet accord nous ne pouvons pas formellement les réunir. C'est vrai pour l'îlot de la Grand'Place, en revanche, pour Jemappes, nous avons obtenu cet accord et une réunion est déjà programmée à l'agenda et la population et la Commission sont d'ores et déjà invitées à pouvoir participer à cette réunion. J'attire quand même votre attention sur deux aspects. C'est vrai que d'une part, ce sont des rapports qui sont assez systématiques et qui se ressemblent d'une année à l'autre. L'intérêt n'est pas tellement de faire de la paperasserie, c'est de mettre des projets sur le terrain et les projets sont menés sur le terrain comme vous pouvez le constater dans les dossiers qui sont présentés. D'une part, avec tous les travaux qui vont être réalisés dans le cœur de Jemappes à partir de novembre prochain, toutes les voiries situées aux alentours de la Place de Jemappes et la Place même feront l'objet d'un travail conséquent de requalification urbaine pour ne parler que du dossier de Jemappes et pour ce qui concerne l'îlot du Beffroi, la rampe du Beffroi comme vous le savez puisque le dossier qui a déjà été soumis au Conseil communal par mon collègue M. DARVILLE, fera l'objet d'une réalisation concrète dans les mois qui viennent également. Je pense que plutôt que de se consacrer sur la rédaction du dossier ou telle ou telle erreur faite par l'Administration, je pense qu'il convient de souligner le travail qui est effectué par les services qui se traduira par des réalisations concrètes au service de la population, ça c'est un aspect et pour l'aspect participatif, je rappelle aussi que tous ces dossiers et tous ces projets sont des projets qui sont engagés de longue date. Vous savez comme nous puisque vous êtes habitués aux procédures administratives tant aux niveaux local que régional et aux procédures de tutelle que ces projets mettent un certain temps avant d'être réalisés. Entre le moment où ils sont conçus et le moment où ils sont réalisés, vous connaissez toutes les procédures des marchés publics notamment qui prennent un certain temps et qui font que d'année en année, effectivement, on a les

mêmes libellés qui reviennent dans les rapports. Nous avons bien entendu vos remarques, pour le premier dossier il ne sera pas possible de convoquer la Commission tant que la Région n'aura pas validé cette Commission. Par ailleurs, je vous indique qu'un projet de décret modificatif est en cours de rédaction pour le moment par rapport à la rénovation urbaine parce que, effectivement, on se rend compte que le modèle de ces Commissions n'est pas non plus toujours optimal et ne permet pas d'associer pleinement l'ensemble des acteurs des quartiers concernés mais seulement certains relais. Il y a aussi des limites au modèle et d'ici le début de l'année, le Ministre Furlan présentera au Parlement wallon un projet de décret modificatif visant notamment à optimiser la participation citoyenne.

ADOpte à l'unanimité - 12 et 13<sup>ème</sup> annexes

14<sup>e</sup> Objet : P.R.U. – Projet de commerces – bureaux – logements sur le site des Grands Prés.  
Approbation. Gestion Territ/Econ.UR2011/PRU

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : J'ai juste deux petites questions plus techniques si on veut, je n'ai pas trouvé le rapport de la CCAT dans le dossier, c'est peut-être une erreur de ma part, par rapport au permis de remembrement urbain et j'aurais voulu savoir si la Ville comptait sur un délai particulier par rapport à la mise en œuvre du P.R.U. Merci.

M. Nicolas Martin, Echevin : Par rapport au P.R.U. qui est une procédure complexe et longue que l'on met en œuvre pour pouvoir aboutir à la réalisation de tous ces projets, c'est un cadre qui est proposé par la Ville et qui fera l'objet de décisions au niveau de la Région wallonne. Pour ce qui concerne la procédure et pour répondre précisément à Mme MOUCHERON, vous vous souvenez que le 25 octobre dernier, le Conseil communal a marqué son accord de principe pour l'élaboration du P.R.U. Aujourd'hui, l'idée est de valider le rapport d'incidences environnementales et le projet de P.R.U. pour pouvoir le transmettre au Fonctionnaire délégué. Le Fonctionnaire délégué n'a pas de délai de rigueur mais doit ensuite déclarer le dossier complet et le renvoyer ensuite au Collège communal, c'est une procédure un peu complexe et puis ensuite, nous pouvons tenir l'enquête publique qui durera 30 jours et solliciter l'avis de la CCAT à ce moment là. Par après, le dossier sera transmis au Fonctionnaire délégué qui remettra alors un avis avant transmission du dossier final au Gouvernement wallon avec un arrêt du périmètre par le Gouvernement wallon, le tout devrait prendre sans doute une petite année.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Sur le dossier, pas de problème.

Simplement, je me demandais pourquoi on n'associe pas la CCAT dès le départ de ce genre de projet mais c'était juste une question, je ne sais pas s'il y a obligation mais c'était peut-être intéressant aussi d'avoir son point de vue mais...

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, la CCAT sera associée le moment venu mais ici, c'est un projet qui est proposé et il sera soumis à l'enquête publique et parallèlement à cela, la CCAT pourra remettre son avis et on aura l'occasion éventuellement de modifier le projet qui sera déposé à la Région wallonne, le cas échéant en tenant compte des avis qui seront remis à la fois dans le cadre de l'enquête publique et par la CCAT.

ADOPTE à l'unanimité - 14<sup>ème</sup> annexe

15<sup>e</sup> Objet : Validation de l'augmentation du tarif de crémation pour Hainaut. Crémation (Mise en application dès le 1<sup>er</sup> mars). Cellule foncière RCA/FG

ADOPTE à l'unanimité - 15<sup>ème</sup> annexe

16<sup>e</sup> Objet : MOHA. Engagement entre HOLCIM et la Ville de Mons pour travaux au Complexe sportif en attente de la signature du nouveau bail de superficie à intervenir. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 16<sup>ème</sup> annexe

### **Entrée de M. DEPLUS – Sortie de Mme POURBAIX = 40 présents**

17<sup>e</sup> Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrées Mons -3ème division section E n° 1O81 K2 et 1O81 R2 (9ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

18<sup>e</sup> Objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinages » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrée Mons-3ème division section E n° 1O81 K2 et 1O81 R2 (10ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Les points 17 et 18. On est à 86 euros du mètre, pour des raisons techniques, le prix a été fixé en 2003 maintenant au point 19 on est à 250 euros du mètre, voilà, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, pour le point 17, abstention du CdH ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous sommes plus clairs, nous disons non cette fois ci !

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est Ecolo qui s'abstient sur les points 17 et 18.

L'Assemblée passe au vote du point 17 qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

#### ADOPTE - 17<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 18 qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

#### ADOPTE - 18<sup>ème</sup> annexe

19<sup>e</sup> Objet : Renonciation à l'accession au profit de la société Himmos d'Anvers et portant sur les parcelles sises à Mons, rue des trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/C/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca. Acte de base relatif à la construction d'un immeuble à appartements multiples dénommé « Résidence I LOVE MONS », rectification. Cellule Patrimoine RF/NS

#### ADOPTE à l'unanimité - 19<sup>ème</sup> annexe

20<sup>e</sup> Objet : Ratification des actes de ventes du 14, 15 et 19 décembre 2011 relatifs aux immeubles à appartements multiples dénommés « Résidence Val des Écoliers » (Béguinage, phase III, Mons) et

« I Love Mons » (Rue des Trois Boudins, Rue des Passages et rue des Arbalestriers, Mons).  
Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 20<sup>ème</sup> annexe

21<sup>e</sup> Objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n°13 du parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 21<sup>ème</sup> annexe

### **Entrée de Mme POURBAIX = 41 présents**

22<sup>e</sup> Objet : Saint-Symphorien – Indemnités de rupture de bail à ferme – lieu-dit Champ perdu, cad. B 447A/pie et rue A. Duquesne, cad. B 445 E/pie. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 22<sup>ème</sup> annexe

23<sup>e</sup> Objet : Ghlin (route de Wallonie) et Hyon (extension du cimetière) – Réalisation des plans de mesurage/bornage – Désignation de l'I.D.E.A. dans le cadre de la procédure « IN HOUSE ». Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 23<sup>ème</sup> annexe

24<sup>e</sup> Objet : Centres de vacances pédagogiques communaux 2012. Approbation du règlement d'ordre intérieur et du projet pédagogique. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité - 24<sup>ème</sup> annexe

25<sup>e</sup> Objet : Centre de vacances adapté pour enfants porteurs d'un handicap : approbation de la convention établie entre la Ville de Mons et la Province de Hainaut. Communication Événements

ADOPTE à l'unanimité - 25<sup>ème</sup> annexe

### **Sortie de M. MANDERLIER = 40 présents**

26<sup>e</sup> Objet : Présentation du cadastre énergétique des bâtiments communaux et de mesures d'amélioration énergétique mise en application par la Ville de Mons. Travaux 20111206/078

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pour le point 26, vous avez une présentation du cadastre énergétique des bâtiments. Je vais céder la parole à M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Voilà enfin, à la demande du groupe Ecolo, la présentation du cadastre énergétique des bâtiments. Cela a pris du temps évidemment mais nous avons engagé un conseiller en énergie en 2007 et depuis 2007, ce conseiller en énergie s'est attaqué à ce problème de cadastre énergétique des bâtiments et ce cadastre s'est effectué sur base des factures de 2008. Ce cadastre

comprend tous les bâtiments qui sont chauffés au gaz et pas les bâtiments qui sont chauffés au mazout. Une présentation en 5 points : la méthodologie, le cadastre énergétique des bâtiments scolaires communaux, le classement des bâtiments suivants leur potentiel d'écologie et les analyses énergétiques déjà réalisées et les mesures prises depuis 2008. En ce qui concerne la méthodologie, nous avons établi un classement selon certains critères. Le premier critère qui est tout simplement la consommation relevée sur la facture de chauffage. Le deuxième critère, c'est la consommation spécifique parce qu'évidemment plus le bâtiment est grand, plus cette facture est élevée, donc nous avons ramené cette consommation au m<sup>2</sup> et puis troisième point, c'est le potentiel d'économie qui est la combinaison des deux premiers critères. Il s'agit ici du critère le plus important pour ce classement. Comme je l'ai dit, cette étude est basée sur des factures de 2008, nous n'avons pas tenu compte du chauffage au mazout mais uniquement des bâtiments chauffés au gaz et nous n'avons pas évidemment tenu compte des bâtiments récents comme le Calva de Flénu, l'école de la Citadelle puisque nous n'avons pas encore de données pour ce genre de bâtiments. Voici le premier critère qui est donc la consommation de tous les bâtiments scolaires, vous voyez que l'école Barigand, l'école de Cuesmes, Achille Legrand sont les écoles où la facture est la plus élevée, c'est normal puisque ce sont les bâtiments les plus grands. Le top 5 en fonction de ce premier critère c'est l'école Barigand, l'école de la rue Ferrer à Cuesmes, Achille Legrand, les Canonniers, école du Rossignol, comme je vous le disais il s'agit des plus grandes implantations, ce classement est tout à fait logique. Le deuxième critère, c'est la consommation spécifique, donc rapportée au m<sup>2</sup>, vous voyez que là le classement est tout à fait différent et c'est assez paradoxal puisque c'est la plus petite école qui est l'école de St-Denis qui a une consommation spécifique la plus élevée. Le top 5, comme je vous le disais, c'est donc l'école de St-Denis, puis l'école de la rue Irma Fiévez à Havré, l'école du Parc du Bois de Mons, l'école Barigand à Ghlin, l'école de St-Symphorien. Puis, nous reprenons le troisième critère qui est le potentiel d'économie de tous ces bâtiments et ici vous avez le classement où on se rend compte que le plus grand potentiel d'économie c'est l'école Barigand, l'école Achille Legrand, l'école de la Place de St-Denis, même si c'est la plus petite école, c'est elle qui a le plus grand potentiel d'économie dans le top 5, l'école de St-Symphorien et l'école du Rossignol. Les classements pour les bâtiments communaux, pour les bâtiments à usage sportifs, nous les avons classés par catégories de sports : piscine de Cuesmes, hall omnisports d'Havré, hall omnisports de Cuesmes, mais il y a aussi les bureaux, la crèche

communale de Mons, les archives communales, la crèche communale de Jemappes, la Maison de quartier du Festinoy à Ghlin, le bâtiment de la Police Place de Ghlin, puis les ateliers, vous avez tous les ateliers dont nous avons tenu compte, les lieux culturels entre autres le BAM et je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en parler tantôt du BAM, les serres communales, piscine de Cuesmes, tous ces bâtiments ainsi que l'ICET, il y a une interpellation aujourd'hui pour l'ICET. Vous avez donc les classements de tous ces bâtiments. La serre communale arrive en tête et c'est tout à fait normal puisque c'est un bâtiment qui doit être chauffé si bien en hiver qu'en été pour la climatisation des plantes. Voici le classement des bâtiments communaux. Les analyses énergétiques réalisées, vous avez là le listing de tous les bâtiments dont nous avons déjà réalisé une analyse énergétique et pour votre information, nous allons vous montrer ce que représente une analyse énergétique, vous allez voir que tous ces bâtiments qui sont listés ont déjà fait l'étude d'une analyse énergétique. Ici, c'est l'exemple de l'école d'Obourg, c'est un document de 25 pages avec tous les calculs ad hoc vraiment une analyse qui a été faite en profondeur par notre conseiller en énergie. Vous voyez, depuis 2007, notre conseiller en énergie n'a pas chômé, il y a vraiment, je l'ai dit, un travail en profondeur qui a été fait sur l'ensemble des bâtiments scolaires, l'ensemble des bâtiments communaux et vraiment les bâtiments les plus critiques ont reçus une analyse très détaillée de notre conseiller en énergie. Voilà les mesures qui ont déjà été prises. Evidemment, le Collège est très sensible aux consommations énergétiques, les améliorations de l'enveloppe, école des Canonnières, 630.000 euros, l'école d'Obourg, 440.000 euros et je dois vous dire que notre Echevine de l'Education est toujours très vigilante quant aux aboutissements de ses dossiers et le Collège aussi, les écoles sont vraiment une priorité pour l'ensemble du Collège. Voyez, ce sont des sommes importantes pour ces deux dossiers, nous avons pu aller chercher des subsides Ureba et ces travaux ont été financés de l'ordre de 60%. L'école des Arquebusiers, l'Orchestre de Chambre de Wallonie, dont vous voyez tous les travaux qui ont déjà été réalisés depuis 2008, les améliorations des systèmes de chauffage, la serre de Ghlin, vous avez vu elle était en tête tantôt dans les bâtiments énergivores, dans les bâtiments communaux, nous avons apporté déjà une première amélioration, nous avons remplacé la chaudière, amélioration aussi du système d'éclairage dans pas mal d'écoles, des installations de panneaux solaires photovoltaïques à l'école Henri Pohl de Jemappes qui est une école phare, le projet d'école c'est vraiment les économies d'énergie donc il y a vraiment un travail qui se fait au sein de l'école, les ateliers Piérart, vous savez qu'il y a un

regroupement de tous les ateliers qui se fait, nous allons passer de 19 ateliers et bâtiments dans le cadre des services techniques à 4 bâtiments après l'achat de la Caserne de Ghlin, et bien, un des bâtiments restants c'est l'atelier Piérart, nous avons installé des panneaux photovoltaïques pour réduire la facture d'électricité. Mais, voici un exemple de réalisation : l'école d'Obourg, je vous ai montré tantôt l'analyse énergétique qui a été faite, celle-ci ne disposait que de simples vitrages, nous avons remplacé tous les châssis en double vitrage, nous avons mis des faux plafonds, nous avons mis sur les façades un bardage entre le mur et le bardage, un système d'isolation. Notre conseiller en énergie a été l'équiper d'une caméra thermique et vous voyez les effets avant et après l'isolation du bâtiment. En ce qui concerne les investissements réalisés en 2011, ce n'est pas moins de 676.000 euros qui ont déjà été dépensés, pour l'Hôtel de Ville c'est l'acquisition d'ampoules LED pour 15.000 euros, nous avons déjà en 2009 et en 2010 remplacé pratiquement tous les éclairages festifs pour les fêtes de fin d'année et pour cette période, toutes les rues sont pratiquement aujourd'hui illuminées avec des LED. Les bâtiments communaux, renouvellement de menuiseries extérieures pour 50.000 euros, vous voyez, vous savez lire aussi bien que moi, tout ce qui a déjà été réalisé en 2011 avec, comme vous le voyez, beaucoup de travaux dans les écoles, c'est une grande préoccupation de l'Echevine qui nous harcèle au quotidien. En 2012, nous avons prévu un budget de 512.000 euros, l'école Barigand, renouvellement de faux plafonds, école commune Musin à Nimy, renouvellement de la toiture, école communale de la Citadelle et ainsi de suite, vous voyez toujours beaucoup d'écoles, nous avons quand même 35 implantations scolaires réparties sur l'entité montoise, toutes ces écoles là seront faites en 2012. Voilà, merci de votre attention. On vous a parlé d'un point qui est passé chez mon collègue Achile SAKAS concernant le MOHA, je crois que c'est un très beau dossier et je tiens vraiment à féliciter les services de M. SAKAS, le service des Sports, la société Holcim et mes services pour la bonne collaboration rencontrée dans ce projet conçu et réalisé par les architectes de la Ville. C'est un projet de 4 millions 8 subsidié par Infrasports à hauteur de 2 millions et demi. Comme vous le voyez, il va y avoir des gradins pour 500 à 600 personnes à l'extérieur, il va y avoir des infrastructures indoor en deux parties, 1.000 m<sup>2</sup>, avec des vestiaires, salles de musculation, salle des douches, salle de chronométrage, restaurant, il va avoir dans la partie ici à l'arrière des pistes indoor et ce bâtiment qui a été entièrement conçu par nos services est un bâtiment peu énergivore puisqu'il a un coefficient inférieur à 32, ce qui est vraiment excellent pour ce type de bâtiment. On a prévu tout un système

d'économie d'énergie, citerne pour récupérer les eaux, des temporisateurs pour l'éclairage et aussi pour les robinets d'eau pour que l'eau ne coule pas en continu dans les vestiaires, enfin, un projet exemplaire, réalisé à 100% par les services de la Ville. Les travaux devraient débiter en avril ou mai et je le rappelle, grâce à la collaboration d'Holcim puisque nous avons dû revoir un peu tout l'équipement autour du MOHA puisqu'aujourd'hui, l'accès se fait par une seule rue et dès qu'il y a une manifestation, les riverains sont incommodés par l'afflux de véhicules qui stationnent sur les trottoirs et devant les entrées de garages. Aujourd'hui, nous avons pu racheter des terrains, nous allons créer un parking de 200 véhicules entre le stade de foot et le MOHA comme ça, la rue aujourd'hui sera complètement dégagée et l'accès se fera par le club de football. Voilà, je crois que M. SAKAS veut dire un mot.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. l'Echevin. Comme vous le voyez, il n'y a pas que le football et le basket qui comptent à Mons, tous les sports !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, nous sommes au point 26, le cadastre énergétique. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Déjà pour féliciter la qualité du travail qui a été fait, c'est sûr que ça a dû être un travail de longue haleine vu la présentation et le détail qui concernent notamment pas mal d'écoles. Je me réjouis, c'est un outil que nous attendions depuis quand même pas mal de temps, je pense que M. HAMBYE est déjà intervenu pas mal de fois en demandant l'état des lieux du cadastre, voilà, il existe et c'est très bien. Je suppose qu'on l'a déjà mis en œuvre en voyant les emprunts qu'on contracte pour l'école du Trieu par exemple, je suppose que les travaux qu'on réalise au Trieu sont déjà en phase avec le cadastre énergétique que vous venez de nous présenter, c'est une première chose. La deuxième, j'aurais voulu savoir s'il était possible d'obtenir, puisqu'il y a déjà un cadastre qui a été fait, le cadastre des bâtiments scolaires et par bâtiment, de savoir le nombre de m2 au niveau des classes, au niveau des communs et au niveau des cours, si c'est possible d'obtenir ce document, voilà, je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous allons écouter toutes les questions et puis l'Echevin répondra. M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je suis content de cet exposé que nous venons d'avoir parce que ça veut dire évidemment qu'on s'attaque au problème. Je crois que la Ville de Mons avait un retard certain en matière d'économie d'énergie et c'est tant mieux qu'on s'attaque donc au problème parce que je veux souligner quand on fait la

liste des dépenses, que contrairement à d'autres dépenses, celle-ci rapporte évidemment. Ce sont des dépenses qui vont rapporter à la Ville assez rapidement et donc il serait aussi intéressant et je suppose que ça va être fait, de suivre les économies par bâtiment. Il ne suffit pas de dire on a dépensé autant, c'est intéressant de savoir combien on va économiser par rapport à ce qu'on a investi et donc pour le prochain exposé du cadastre énergétique, je suppose qu'on aura cet aspect là. Je comprends qu'ici c'est peut-être encore un peu tôt. Alors, une question à propos du chauffage au mazout, vous nous avez dit : « on a pris que le chauffage au gaz », je suppose que pour les bâtiments chauffés au mazout, les factures relatives au carburant arrivent globalement sans distinction, c'est peut-être ça qui fait qu'on ne les a pas prises dans l'étude, ne pouvant distinguer le site pour lequel le mazout a été facturé. C'est un petit peu dommage parce que, d'une part, le mazout coûte très cher, ça je ne vous apprends rien et en plus, il est quand même encore plus polluant que le gaz naturel, donc il y a cet aspect économie d'énergie mais l'économie de pollution est plus grande pour le mazout donc il va falloir trouver une solution s'il y a une difficulté de ce côté-là pour aussi qu'on puisse s'intéresser aux bâtiments qui sont chauffés au mazout. Je ne sais pas ce qu'il faudra modifier, peut-être avoir un compteur spécial pour les consommations de mazout, pour ces bâtiments là. J'aurais aimé savoir d'ailleurs si ça représente un gros pourcentage de l'ensemble quant on a pris que le gaz et qu'on n'a pas compté les bâtiments chauffés au mazout, bon, s'ils ne représentent que 5% par exemple de l'ensemble, ce n'est pas grand-chose, s'ils représentent la moitié, c'est vraiment un manquement important. Une question aussi à propos de la consommation au m<sup>2</sup> surtout dans les écoles, c'est vrai aussi pour les autres bâtiments mais c'est vrai aussi pour les écoles, est-ce que toutes ces écoles fonctionnent à la même température, je dirai, parce que j'ai entendu l'autre jour un enseignant et ce n'était pas du communal donc je ne vise personne, pour la journée « gros pull », l'enseignant disait je ne vais quand même pas demander à mes élèves de venir avec un gros pull. Cela veut donc dire que dans certaines écoles, il y a peut-être de la surchauffe. On ne regarde pas nécessairement de près au problème de la régulation, on peut jouer bien sûr sur l'isolation, sur les vitres et tout ce qu'on veut, c'est très bien mais il y a aussi tout l'aspect éducation, ce n'est pas parce qu'on fait de l'isolation, qu'après on peut se permettre de la surchauffe, il y a tout cet aspect éducatif qu'on ne peut pas abandonner et qui en plus ne coûte rien, si on baisse la température d'un degré au niveau de la régulation, les chiffres en général montrent que ça fait 7% d'économie sur la consommation juste pour avoir tourné le bouton un petit peu et personne ne va

être malade si on est à 20° au lieu de 21° par exemple, je ne sais pas très bien quelle température on met dans les écoles et si elles sont toutes au même système de régulation ou si ça dépend de l'instituteur, de l'institutrice, du directeur, de la directrice, etc. En tout cas, j'insiste sur l'aspect éducatif et notamment auprès des enfants, isoler c'est bien mais économiser c'est encore mieux. Voilà quelques questions et remarques que je voulais faire, nous voterons évidemment le point, je ne peux dire qu'une chose, on vous encourage à aller le plus vite possible, de toute façon, à terme, ce sont des économies substantielles parce que l'énergie coûtera plus cher inexorablement et donc, il faut le faire presque à marche forcée si c'est nécessaire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR, l'Echevin vous répondra parce que le retour sur l'investissement, évidemment a été calculé, il y a encore M. HAMBYE qui a demandé la parole et M. LECOCQ.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Deux réflexions, simplement cette étude montre à l'envi que notre constat de dire qu'en 2112, dans un siècle, est-ce que nous aurons toujours encore 33 implantations pour nos écoles ? J'avais déjà attiré l'attention de nos aimables membres du Collège sur le fait qu'à la Place de St-Denis, il y avait une classe qui occupe toute l'école et je m'étais permis de dire est-ce que vous croyez que c'est normal de maintenir une implantation avec une seule classe ? On m'a dit il faut quand même privilégier ces pauvres petits, mais je crois objectivement que maintenir une seule classe dans une seule implantation, cela représente un surcoût énorme au niveau énergétique. Bon, je réinsiste, en disant : pouvons-nous encore maintenir 33 implantations ? Je ne vais pas trancher sur une question que je pose, voilà. Il ne s'agit pas de mettre de l'huile sur le feu en disant qu'il faut peut-être essayer de regrouper les implantations. La deuxième observation, c'est qu'effectivement, on peut remplacer toutes les lampes LED mais je crois et je rejoins l'avis évoqué sur la problématique éducative à réaliser. A 15 h aujourd'hui, toutes les lampes LED de cette pièce à l'école de St-Denis fonctionnaient, tout était allumé, il n'y avait personne dans cette salle, à 15 h 03, alors je crois que c'est une sensibilisation de l'ensemble de la population et en particulier de tous les employés de la Ville de Mons, quand on quitte une pièce on éteint les lumières. Moi, chaque fois que je vais aux Commissions, je passe mon temps à éteindre tout l'Hôtel de Ville et ici je ne sais pas ce qui passe, mais alors, bon, je dis il faut sensibiliser le personnel, il ne suffit pas de remplacer par des lampes LED mais à 15 h 03, tout était allumé ici comme en plein jour. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE mais dans le cadre du développement durable, il y a aussi deux concepts, dont le travail de proximité. Or, dans les écoles primaires et les écoles gardiennes, je crois que la proximité c'est quand même important plus le problème de mobilité. Alors, habituellement, dans les villes, il y a quelques temps, il y avait les allumeurs de réverbères, peut-être pourrait-on vous décerner le titre d'éteigneur ?.... Je vais céder la parole à M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Si vous me permettez, on va faire un grand retour en arrière, j'ai une question et un clin d'œil. Tout d'abord, j'ai bien écouté l'exposé qui était très intéressant et je me félicite bien entendu des efforts que fait le Collège. Je voulais vous demander, vous n'avez pas parlé de domotique, on en parle beaucoup par rapport aux économies d'énergie, est-ce que vous pourriez nous dire si c'est envisagé d'utiliser cette technologie qui nous permettrait peut-être effectivement d'éviter, comme disait tout à l'heure M. VISEUR, des surchauffes de bâtiments puisque vous savez que la domotique, ça se commande de l'extérieur des bâtiments éventuellement et ça permet de faire coup double si je puis me permettre l'expression et enfin, un clin d'œil parce que, d'après M. HAMBYE ce sont des lampes LED mais je n'ai pas l'impression en tout cas que ce sont là des lampes LED et donc, j'imagine qu'elles vont bientôt être remplacées, je voulais juste faire un petit clin d'œil à l'Echevin, voilà merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. LECOCQ. S'il n'y a plus d'intervention, je vais céder la parole à M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je vous remercie pour vos remarques. Les économies d'énergie, l'énergie, je pourrais vous en parler pendant des heures, je n'ai pas voulu être trop long aujourd'hui. En ce qui concerne la demande de Mme MOUCHERON, pas de problème, les documents sont à votre disposition, c'est avec le plus grand plaisir qu'on vous les fera parvenir. M. VISEUR, le pourcentage de bâtiments chauffés au mazout, à peine 2% de nos bâtiments et ils vont encore disparaître puisque l'un de ces bâtiments est une école à Harveng qui va peut-être être mise en vente, elle est inoccupée, le bâtiment du MOHA, je vous l'ai dit, le mois prochain, où on fait un nouveau bâtiment avec un K inférieur à 32 donc, nous avons très peu de bâtiments chauffés au mazout. En ce qui concerne les classes surchauffées, à la Ville de Mons, ça n'existe pas, il n'y a pas de classes surchauffées, pourquoi ? Et je rejoins la remarque de M. LECOCQ, nous sommes souvent cités en exemple en Région wallonne parce que ça fait déjà pas mal d'années que toutes nos écoles sont gérées avec une télégestion, les services Electromécaniques commandent de l'Hôtel de Ville toutes les températures des écoles

au degré près et y compris les heures d'ouverture et de fermeture du chauffage. Un directeur ou une directrice ne peut pas dire, moi je viens demain à 7h, je veux que mon école soit vraiment bien chaude, demain à 7h, je vais laisser tourner le chauffage toute la nuit, non, aucune possibilité de manipuler le chauffage. Lorsqu'il y a des manifestations, on met souvent les écoles à disposition pour des associations, nous réglons le chauffage pour qu'il se coupe à la fin de l'occupation en soirée. Nous avons vraiment une gestion proactive du chauffage, ce qui nous permet de faire vraiment de très grandes économies d'énergie et chaque nouveau bâtiment que nous mettons en œuvre aujourd'hui est relié à cette télégestion. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je voudrais juste ajouter un petit quelque chose puisque tout à l'heure on parlait des espaces, des surfaces et du nombre de bâtiments scolaires. C'est vrai qu'on a 34 bâtiments scolaires + l'Académie de Musique, ça fait 35 bâtiments mais il faut savoir, un petit travail que j'ai fait récemment et qui va être présenté au Collège et au Conseil, on a pratiquement 15 implantations où on ne sait pratiquement plus accueillir d'enfants. Il faut savoir que nous avons connu un boum au niveau des chiffres de la population, comme d'ailleurs dans les autres réseaux mais en 2004-2005, nous étions à 3.300 enfants, nous sommes maintenant à 3.800 donc ça fait 500 enfants en plus. Donc, 500 enfants en plus dans l'enseignement, il faut les accueillir évidemment dans des conditions tout à fait optimales et c'est pour ça que dans certaines implantations scolaires, nous n'inscrivons plus d'enfants puisque comme ça a été cité tout à l'heure, les espaces dits vitaux, nous ne pouvons pas les élargir. Quand j'appelle les espaces vitaux, ce sont des cours de récréation ou les réfectoires mais il faut savoir qu'on a quand même sur 4 ans, 500 élèves en plus et qu'il se fait que sur les 34 bâtiments scolaires, il y en a 13 qui sont pratiquement full 1 ou 2 enfants selon les niveaux de classe mais je peux vous assurer qu'on fait très attention par rapport à ça et je ne veux pas et je l'ai déjà dit ici, je ne veux pas du chiffre à n'importe quel prix, ce qui m'importe c'est évidemment d'abord l'aspect pédagogique et puis c'est le reste, voilà.

ADOpte à l'unanimité - 26<sup>ème</sup> annexe

27<sup>e</sup> Objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM) – Haussement du niveau des installations – Approbation de l'avenant « travaux ». 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2004/SUB.772.130.01

28<sup>e</sup> Objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM) – Convention transactionnelle d'indemnisation avec les Ets Galère, adjudicataire des travaux – Approbation. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2004/Sub.772.130.01

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre, en fait je demande d'intervenir sur le 27 et le 28 qui sont très liés. Il s'agit d'approuver l'avenant aux travaux pour le rehaussement du niveau des installations du BAM. On parle d'un total de 2.722.000 euros hors TVA ou 3.300.000 euros TVA comprise. Mais, sous cet avenant, il y a plusieurs types de travaux qui se cachent et qui donnent même à croire qu'en même temps que rehausser le bâtiment, on restaure un musée décrépi des années 30. Parce qu'il y a plusieurs types de travaux disais-je, certains travaux sont liés aux erreurs de conception, il n'y avait pas de vestiaire prévu, il y a des traces de calcaire sur les vitrages qui demandent une modification d'égouttage, je pense que c'est de l'ordre de 13.000 euros, simple vitrage devant être remplacé par du double, c'est 110.000 euros + 21% de TVA, d'autres travaux sont dus aux malfaçons et là je souhaiterais quand même rappeler que certaines malfaçons auraient dû déjà être corrigées par la Ville et ne semblent pas du tout incluses dans l'avenant que nous avons, c'est-à-dire que globalement, il n'a rien à voir avec les tractations qui ont été menées avec l'entreprise Galère. Or, il y a quand même des travaux importants. Le drainage à l'arrière du bâtiment contre l'humidité, 250.000 euros, est-ce que c'est prévu ? La remise en peinture expresse du bâtiment extérieur et intérieur pour l'expo Keith Haring, la pose de plaques sous l'accès d'escaliers par exemple, le camouflage des fissures et j'en passe, là je n'ai pas les chiffres, l'intervention pour respecter les normes belges des pompiers, les boîtes étaient blanche, il les fallait rouge. Je n'ai pas les chiffres, les interventions multiples de techniciens pour le chauffage, j'en ai parlé en son temps et pour l'ascenseur par exemple. Bien sûr, certaines malfaçons disparaissent grâce aux transformations ou vont être corrigées au fil des travaux mais, globalement, si j'ai bien fait mon compte, en plus de tout ce que je viens de citer, il y a un coût prévu d'à peu près 1 million d'euros et je vous donne encore un exemple, l'ascenseur qui n'a jamais bien marché, qui devient irréparable, on le démonte, 8.000 euros, nouvel ascenseur, 40.000 euros. Tout ça c'est dans le présent total. La mise en peinture des colonnes rouillées, 16.053 euros, je vous parle toujours sans TVA, des serrures qui grippent, les barres anti-paniques détachées, les rétenteurs magnétiques mal positionnés, tout ça est mis dedans. Pour les PMR, la caméra était trop haute, pour l'ascenseur le bouton d'appel était trop haut, la porte ne fermait pas bien, les vinyles ont été endommagés et doivent être remplacés, bref, énormément de choses encore et vous nous demandez d'approuver la convention exigeant 50.000 euros de dédommagement de la part de l'entrepreneur, la société Galère la bien nommée, qui récolte pour ce nouveau chantier,

3.300.000 euros. Or, si on compte bien, sa contribution de 50.000 euros ne représente que 1,5% du total des travaux. Vous me direz il y a urgence, bien sûr Mons 2015 c'est demain mais faut-il pour cela avaler toutes les couleuvres et renoncer à obtenir justice de tous ceux qui sont en défaut ? Où sont les responsabilités du fameux architecte parisien, celles des sous-traitants et de tous ceux qui ont gâché le travail ? On n'a rien ici qui en parle. Alors, la troisième volée de travaux vient des erreurs de la Ville qui a fait construire un trop grand petit musée provincial où elle veut organiser maintenant des expositions internationales d'où exigences bien sûr de ceux qui prêtent les œuvres, elles sont nombreuses, j'en conviens, mais il y en a quand même qui auraient pu être pensées avant. Nécessité notamment d'accroître les installations sanitaires, on démonte les actuelles, on en pose de nouvelles, 21.000 euros, on met tout sous le vocable « rehaussement » alors que ces travaux ne sont qu'une partie du dossier. Et je considère qu'il y a environ 1.805 euros qui concernent la sécurité renforcée, on peut parler de 70 caméras pour 77.000 euros, une nouvelle machine frigorifique pour le taux d'humidité constant, 75.000 euros, remplacement de l'éclairage trop chaud contre des LED pour avoir une température constante obligatoire, pour toutes ces sommes, voilà, on trouve ça normal. Le rehaussement nécessité l'est également et là on va encore dire que je fais du goujatisme mais je regrette, il y a quand même des choses qui grattent un peu, des distributeurs de savon à 365 euros pièce, faudra que je le vois parce que j'ai du mal à le croire, des sèche-mains à 1.374 euros, là je peux concevoir que les nouveaux peut-être coûtent ce prix là mais chaque fois, on va chercher le top du top qui coûte vraiment beaucoup, beaucoup. Nous ne sommes vraiment pas d'accord avec cet état de faits, avec ces façons de donner aux établissements Galère un pareil chantier avec quelques roupillles à donner de leur part comme dédommagements et pour ces deux points, nous votons non. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme PREVOT. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, je souscris tout à fait à ce qui vient d'être dit, énoncé et chiffré, ce dossier n'en finit pas. Par contre, je voulais revenir sur une réponse qui avait été donnée au mois de novembre sur ce projet de haussement du niveau des installations et dans le dossier, Mme PREVOT demandait déjà par deux fois, dans sa question, comment se faisait-il qu'on n'avait pas remarqué avant que les terrains à l'arrière du BAM étaient si humides et posaient tant de problèmes. Il n'y a pas eu de réponse par rapport à ce problème et donc je repose la question ici pour savoir comment ça se fait qu'on n'a pas pu remarquer ce problème. La deuxième chose, une question a

été posée de savoir comment se fait-il qu'on n'avait pas envisagé de recevoir des expositions de cette envergure alors qu'on envisageait déjà Mons 2015 ? On nous disait qu'à cette époque là, on ne connaissait pas encore l'ambition de la Ville. Or, j'ai regardé dans les agendas, en tout cas si le projet de la Ville n'était pas encore voté, il l'a été en même temps puisque les deux dossiers étaient présentés en janvier 2005. Par ailleurs, il me semble que quand on fait un projet de cette envergure et de rénovation d'un musée des Beaux-Arts, la question qu'on se demande, c'est quelle est l'ambition qu'on a pour ce musée et ce qu'on veut y présenter. Qu'on n'ait même pas envisagé que ce genre d'œuvres qu'on souhaite accueillir aujourd'hui demande des mesures particulières d'accueil et de conservation, je ne peux pas accepter ça comme réponse. Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, brièvement, quand on a maintenant accès à certains documents et que dans cette partie des documents (parce qu'on a accès qu'à une partie), les éléments qui sont mis à notre disposition ne sont pas toujours complets. Mais, ce qui frappe en tout cas, c'est qu'aujourd'hui, on veut trouver un accord transactionnel, on nous propose une transaction et je crois que c'est une bonne chose pour le futur. Ma question, c'est qu'on ne débat pas de la responsabilité de ce désastre, de ce boum financier. Alors, est-ce que c'est le concepteur, est-ce que c'est l'architecte, est-ce que c'est l'entrepreneur ? Il y a une cascade de responsabilités et je crois qu'on aimerait avoir davantage d'explications parce que j'ai l'impression que le BAM est véritablement, pour le Collège, un cauchemar qu'on veut éviter et je comprends, qu'on ne veut pas répéter, mais nous pensons qu'en démocratie, le principe c'est la responsabilité et donc s'il y a des erreurs qui ont été commises, il faut quand même savoir où elles ont été commises. Aujourd'hui, on nous dit, ah transaction, mais ça veut dire que si erreur il y a eu, on dit qu'il y a une transaction et donc il n'y a plus d'erreur. Dix millions d'euros pour refaire en budget commun, il faut savoir un peu où sont les erreurs. Moi, je fais des bonds parce que je vois la « galère », c'est un jeu de mots, passons mais alors est-ce que, quand on voit au point 39, la société Aubry-Guiget, est-ce qu'elle a quelques responsabilités là-dedans, en tout cas au Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire, on les revoit. Si elle a une responsabilité, il faut quand même savoir si elle est responsable ou pas parce qu'on va lui donner le feu vert au point 39 mais aujourd'hui aux points 27 et 28, on dit que oui, c'est elle qui a été choisie le 27 mars 2003. On voit que, et moi je suis tombé de ma chaise, la société Sophia qui dit que tout a été fait, sauf, de la sagesse dans ce papier, elle porte bien son nom, les techniques retenues sont contraires à toutes les contraintes climatiques, mauvais conditionnement

d'hygrométrie - et on en passe et des meilleures - maintenant c'est le gaz et l'installation qui n'ont pas été mis correctement, on voit qu'il y a des dysfonctionnements et on comprend, ce n'est pas le Collège qui est à la base de ceux-ci mais pourquoi de tels dysfonctionnements ont-ils eu lieu alors qu'il y a des marchés publics et qu'il y avait des précautions qui avaient été prises ? Est-ce que c'est le menu qui a été choisi ou à la carte. Malgré le menu, l'addition a été salée. Alors, on voudrait avoir davantage d'explications parce que franchement, que le Collège soit maintenant victime d'un choix qui a été fait anciennement je crois qu'on en est tous conscients et qu'on veut essayer maintenant de corriger le passé mais on propose une convention transactionnelle sans dire qui est responsable de tous ces dysfonctionnements, ça nous semble un peu court. Merci.

M. Richard MILLER, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Juste quelques mots sur les interrogations qui viennent d'être développées, le Collège bien entendu répondra mais il y a un élément que notre groupe, la majorité dont nous faisons partie, ne peut pas laisser passer. J'ai entendu des expressions du style petite ville de province qui aurait choisi un musée trop grand, qui envisagerait de faire des expositions qui la dépassent, qui ne serait pas capable de répondre aux exigences, tout ça non, ce ne sont pas des propos qui vont dans le sens d'une mission importante qui a été confiée à la Ville de Mons. Moi, je rappelle que notre Ville est Capitale de la Culture pour la Wallonie, désignée comme telle par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous sommes Capitale Culturelle de la Wallonie avec des obligations, avec des missions à remplir et avec des objectifs à atteindre, dans les différentes disciplines artistiques. Il y a un musée dans lequel de grandes expositions ont été réalisées, elles l'ont été avec des subsides venus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec des moyens ajoutés par la Ville, nous avons et je pense que c'est comme ça que nous devons voir le dossier, nous avons réussi ces expositions. Nous avons été à la hauteur des missions qui nous ont été confiées par les pouvoirs wallons. Il y a un deuxième grand objectif qui est celui de Mons Capitale Européenne de la Culture 2015, c'est un objectif pour lequel nous pensons tous qu'il sera possible d'utiliser les investissements culturels à des fins de redressement économique et social de toute notre région. Cela demande des investissements, c'est vrai que ça demande que des salles de musées soient capables d'accueillir des expositions de renommée. Nous sommes en 2012, ça a été suffisamment dit tout à l'heure, en 2015, au moment où la Commission Européenne, au moment où les grands musées européens auront les yeux tournés vers la Ville de Mons, je pense que nous

serons particulièrement heureux et fiers d'avoir remis le musée dans l'état où il doit l'être pour pouvoir accueillir ces expositions, d'avoir développé tout un ensemble de manifestations et c'est là que le grand enjeu, bien entendu, se trouve. Et donc, si nous approuvons le point qui est à l'ordre du jour et qui suscite des interrogations démocratiques légitimes, je n'en disconviens pas, nous, nous soutenons ce point, c'est dans ce but là, c'est dans ce cadre là, Mons Capitale de la Culture pour la Wallonie, Mons Capitale Culturelle de la Wallonie pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et Mons Capitale Européenne de la Culture en 2015. Si on n'est pas « foutu » de faire quelques investissements nécessaires qu'il faut pour un théâtre, pour un musée, pour tout ce qui doit l'être alors, je regrette, il ne fallait pas se lancer dans ce grand défi que représente cette mission culturelle de notre Ville. Il sera temps aussi plus tard, quand on pourra faire le bilan, je pense que nous serons heureux de faire le compte de tout ce que ces investissements rapporteront à notre Ville. Et donc, c'est avec beaucoup d'enthousiasme et avec l'approbation de mon chef de groupe d'ailleurs, que nous soutiendrons ce point. Nous voulons que Mons soit à la hauteur des missions qui lui ont été confiées.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MILLER. Avant de céder la parole à l'Echevin des Travaux pour les réponses techniques, pour surenchérir à ce que dit M. MILLER, il faut quand même que vous acceptiez que ce projet qui date de 1999, le fait d'améliorer le musée de Mons donc, effectivement, 1999-2015 il y a de l'eau qui est passée sous les ponts et des contraintes au niveau des acceptations d'expositions de prestige qui ont évidemment changés. Effectivement, la petite ville de province, elle est quand même le chef-lieu, c'est le cœur du Hainaut et je crois qu'elle a effectivement beaucoup, beaucoup d'ambition. Et pour que nous réussissions Mons 2015, on parle toujours de 2015 mais je vous signale qu'après 2015, il y a 2016, 2017, 2018, 19 etc. mais si nous n'avons pas une locomotive qui attire, c'est le but de l'exposition Van Gogh, ces 200.000 personnes qui doivent venir à l'exposition Van Gogh, c'est la locomotive pour 2015. Mais, si vous avez visité l'exposition qui a lieu ici à la Salle St-Georges les 6 chantiers Muséaux, vous comprendrez qu'on ne viendra pas d'Europe rien que pour ça mais que par contre, en 2016, 2017, si une fois par an et peut-être deux fois par an nous avons des expositions exceptionnelles, ça attirera sur la région, ça fera vivre les autres musées mais aussi tout le tissu touristique et économique. Bon, on ne peut pas dire que la première version était une réussite mais je rappelle quand même qu'on a suivi scrupuleusement l'ensemble des contraintes des marchés publics, que ce sont quand même des architectes privés qui étaient réputés, ce ne sont pas les architectes

de la Ville contrairement au MOHA, c'est une entreprise privée qui a réalisé tout ça et que bon, les malfaçons, elles sont là. Je crois que pour pouvoir être opérationnel et répondre à tout ce que nous avons comme volonté pour 2015, la solution qui est proposée est la meilleure et je vous rappelle que la correction des erreurs, c'est moins de 10% de ce qu'on investit, parce qu'on met toujours en exergue ce que coûtera la correction des erreurs, c'est moins de 10% et encore sur le coût de ces 10%, l'Echevin va le préciser, il y a une partie qui sera récupérée à partir des revendications que nous avons et peut-être aussi des jugements qui tomberont par rapport notamment à l'auteur de projet puisque lui aussi a des responsabilités dans ce dossier. Mais, au niveau technique, c'est à l'Echevin de répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci. Mme PREVOT, je suis un peu agacé par certains de vos propos parce que ce sont toujours les mêmes et à force de toujours entendre la même chose, ça donne vraiment une très mauvaise image de notre travail. Je tiens à rappeler que dès le départ, ce sont nos services techniques qui ont refusé la réception provisoire puis définitive de ce bâtiment puisque, comme vous, nous avons constaté bien avant vous les manquements dans ce dossier. On ne peut pas dire que les services techniques ou le Collège a été distrait, non, nous n'avons pas été distraits. Alors, de quoi parlons-nous ? Nous parlons exactement d'une somme qui maintenant est connue presque 270.000 euros, cette somme a été établie via un audit que nous avons effectué avec la société Sophia, donc d'une manière très précise où on a pu localiser les problèmes techniques et déterminer les responsabilités. Aujourd'hui, une bonne partie de ces défauts ne seront pas réparés puisqu'ils chevauchent la mise à niveau que nous allons faire des installations. On n'allait quand même pas dire à ces entrepreneurs, réparez et puis on va tout démonter pour refaire un upgrade du BAM. Nous avons choisi la solution de discussion et de transaction financière. Aujourd'hui, un des points que nous votons est la première transaction financière que nous avons établie avec la société Galère. Nous continuons les discussions avec l'auteur de projet, il est venu avec son assurance et ses experts, ils sont d'accord de dédommager pour la partie de leurs responsabilité, leur bureau d'expertise est en train d'évaluer ce montant.

Voilà pour les malfaçons que nous allons définitivement régler. En ce qui concerne la mise à niveau, on l'a dit tantôt, on a parlé d'un nouveau musée des Beaux-Arts à partir de 1999. En 2003, les premières études ont commencé à être mises sur la table.

Personne ne pouvait dire en 2003 que nous serions aujourd'hui Capitale Européenne de la Culture en 2015. Personne ne pouvait le prévoir et je peux vous dire qu'il y a eu une

lutte assez serrée d'autres villes ici en Belgique et en Wallonie pour avoir le privilège de porter ce titre. Le départ du dossier c'était la construction d'un nouveau musée pour des expositions locales ou tout au plus au niveau national. Aujourd'hui, nous sommes désignés et c'est vraiment une chance pour Mons et sa région, Capitale Culturelle en 2015. En 2015, la Fondation a décidé d'organiser une exposition d'envergure internationale, le principal prêteur des œuvres, c'est le Kröller-Müller Museum de Hollande. Nous avons été voir ce prêteur, nous avons été voir le musée, ils nous ont fait part d'une série d'exigences pour pouvoir entreposer ces œuvres. Nous allons rencontrer toutes les exigences mais vous conviendrez qu'entre des expositions qui attirent quelques centaines ou quelques milliers de personnes et des expositions qui attirent des centaines de milliers de personnes, il est évident qu'il faut revoir le nombre d'entrées, l'accueil, la billetterie, les WC, la sécurité devra être tout autre, il faudra des caméras beaucoup plus précises, des logiciels plus précis, une salle de contrôle en permanence, rien que les portes d'entrée devront résister à des intrusions physiques d'une demi-heure. Tout ça évidemment demande un travail conséquent qui est à la hauteur de 2,7 millions hors TVA. Mais comme l'a très bien dit M. MILLER, ces travaux c'est un investissement. Nous avons déjà une note de la Fondation Mons 2015 qui nous garantit les rentrées de l'exposition Van Gogh pour la Ville, nous faisons deux ou trois expositions de cette envergure, les travaux ils sont payés, ils sont financés à 100%. M. MILLER l'a très bien dit, c'est un investissement et je crois que tout ce qui est fait dans Mons 2015 est fait et réfléchi pour le développement économique de notre Ville, de notre région à long terme. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous attendons 200.000 visiteurs, le ticket d'entrée c'est 10 euros, ça fait 2 millions de recettes estimées qui arriveront dans les caisses de la Ville. Mme PREVOT.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Il est évident que je suis tout à fait pour un beau musée et quand je disais grand petit musée provincial, c'était surtout dans le sens que M. DARVILLE a décrit, c'est-à-dire qu'on recevrait de petites œuvres ou des œuvres qui n'étaient en tout cas pas internationales. Sur les dates, nous ne sommes pas d'accord mais je ne vais pas ergoter là-dessus. Par contre, je voudrais vraiment alors que vous me disiez comment se justifie et si vous n'avez pas tous les chiffres ici, je veux bien que vous me les donniez à posteriori mais je souhaiterais vraiment l'avoir, la justification de ce montant de 50.000 euros parce que pour moi, ça ne correspond absolument pas aux malfaçons qui seront refaites et que nous demandons et finalement, la Ville ou qui que

ce soit, de deniers publics que vous payez. Nous allons payer des travaux deux fois et en plus, est-ce que cet audit dont vous parlez comme de l'Arlésienne, est-ce qu'on finira par le voir un jour, a-t-il déterminé vraiment les responsabilités, est-ce que nous l'aurons et quant à M. MILLER, je suis bien d'accord qu'il faut un beau musée à Mons, d'ailleurs pour le prix qu'il a coûté au départ, on pouvait espérer qu'il recevrait n'importe quelle grande exposition, ça a été mal fichu, tout le monde est d'accord là-dessus. Alors, bien sûr que j'aurais voulu que ce soit bien fait et si nous avions vraiment des grandes prétentions, il fallait regarder ce musée avec d'autres yeux et faire tout de suite les travaux nécessaires, je n'aurais pas demandé mieux.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Simplement pour dire que je suis bien d'accord avec M. MILLER, il fallait de l'ambition pour Mons qui est Capitale Culturelle de la Wallonie déjà à l'époque où il n'y avait aucun cahier des charges puisque le cahier des charges on l'a voté en 2004 même si on envisageait la rénovation du BAM en 99, c'est en 2004 que le cahier des charges est passé. Et donc à ce moment là, on pouvait déjà revoir nos ambitions à la hausse puisque de l'ambition, Mons en a et doit en avoir et je crois que nous sommes tous bien d'accord sur la volonté d'avoir un beau musée. Par contre, vous n'avez toujours pas répondu sur la question en matière de terrain humide à l'extérieur et comment se fait-il qu'il faut 250.000 euros à nouveau pour drainer ce terrain alors que c'est une des choses qu'on regarde avant de bâtir, il me semble, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je crois que vous êtes un peu distraite, il ne faut pas 250.000 euros pour drainer ce terrain, cette opération a été réalisée et aujourd'hui, est terminée. Le drainage à l'arrière, il est fait, il n'avait pas été prévu lors de la réalisation du BAM, c'est un dossier que j'ai pris à bras-le-corps parce que, effectivement, quand j'ai repris les travaux j'ai fait un peu le tour de la bergerie et je me suis rendu compte qu'il y avait des problèmes d'humidité. J'ai pris de dossier en mains et c'est un dossier qui n'a rien à voir avec l'entrepreneur, ni l'auteur de projet, ils ne sont pas responsables, si ce drainage n'avait pas été fait à l'arrière. Aujourd'hui, nous avons voté ce dossier ici au Conseil communal, il est complètement terminé, les travaux sont terminés depuis un mois et demi.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui mais c'est la Ville qui a payé de toute façon alors que personne n'a prévu qu'il y avait de l'humidité, comme l'a dit Mme MOUCHERON. Ce n'est pas une réponse que vous nous faites.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je crois qu'on peut continuer longtemps à dire que ceci aurait dû être fait, ceci n'a pas été fait, en attendant on vous a expliqué que c'est 277.000 euros la remise en état suite aux manquements, qu'il y a 50.000 euros d'intervention de Galère et que ça n'exonère pas l'auteur de projet de contribuer financièrement en fonction des études qui sont en cours, voire de procès. Je crois que nous pouvons songer à passer au vote.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il y aura un vote différent sur ces deux points. Au niveau du 27, ce sera une abstention pour nous parce que c'est difficile de refuser alors que nous sommes à deux doigts de 2015 et qu'il faut le finir.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est non pour les deux, il y a trop de responsabilités qui ne sont pas poursuivies.

L'Assemblée passe au vote du point 27 qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

7 Abstentions : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, TRANCHANT, Mme FRANCO

#### ADOPTE - 27<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 28 qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

8 NON : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

2 Abstentions : M. TRANCHANT, Mme FRANCO

#### ADOPTE - 28<sup>ème</sup> annexe

29<sup>e</sup> Objet : Mons (Obourg), rue du Camp - S.A. SOTIBEL Approbation de la voirie – tracé et projet. Gestion Territ/Econ AB 25840BA

ADOPTE à l'unanimité - 29<sup>ème</sup> annexe

30<sup>e</sup> Objet : Musée Duesberg – Renouvellement collecteur chauffage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.771.157.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 30<sup>ème</sup> annexe

31<sup>e</sup> Objet : Bâtiment scolaire (École communale A. Legrand) – Travaux de renouvellement d'installations sanitaires. Modification de l'imputation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.722.092.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 31<sup>ème</sup> annexe

32<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'un piano pour l'Académie de Musique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.734.125.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 32<sup>ème</sup> annexe

33<sup>e</sup> Objet : Création d'une banque de données en vue de mettre en place un observatoire de l'habitat montois. Approbation du mode de passation et sélection qualitative. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> 2012/RF.OBS/HABITAT/NGP

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On félicite le Collège parce que ne pas avoir de statistiques sur le logement en Centre-Ville, c'est donc ne pas avoir d'outil pour évaluer une politique de développement de l'habitat dans le Centre-Ville. Je le disais, en Centre-Ville, vous avez par exemple à la rue des Belneux, que vous veniez de la Peine Perdue et rue de la Biche, à gauche, à droite, au dessus, en dessous, il n'y a plus que des kots et des studios. Et donc, il manque à la Ville de Mons toutes les statistiques qui permettent de déterminer rue par rue si on est vraiment encore dans un logement familial ou s'il n'y a plus que des kots et des studios. Et donc, on se réjouit d'avoir enfin un outil même si on sait que la rédaction de cahiers des charges n'a pas été simple. Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 33<sup>ème</sup> annexe

34<sup>e</sup> Objet : Élaboration d'un rapport d'incidences environnementales en rapport avec le PCA sur le site du lieu dit des « Bas Prés ». Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.930.255.01/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 34<sup>ème</sup> annexe

35<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'un aspirateur électrique de déchets urbains. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.875.199.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 35<sup>ème</sup> annexe

36<sup>e</sup> Objet : Service Prévention – Acquisition de matériel informatique. Recours à GIAL.  
Approbation de l'investissement. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.840.179.00/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 36<sup>ème</sup> annexe

37<sup>e</sup> Objet : Travaux de voirie – Études préparatoires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.421.054.00/RM

ADOPTÉ à l'unanimité - 37<sup>ème</sup> annexe

38<sup>e</sup> Objet : Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire de Mons – Mission de recherche, de collecte et production de témoignages. Approbation de l'avenant n° 2. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2010.762.160.02/RM

ADOPTÉ à l'unanimité - 38<sup>ème</sup> annexe

39<sup>e</sup> Objet : Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire de Mons – Mission de programmiste. Avenant n° 1 - Rectificatif. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2010.762.160.00/RM

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Sans rien connaître, encore une fois, avec des petites informations, je dirai des informations microscopiques, que nous avons en tant que membres de l'opposition, je vois le même bureau d'études qui a travaillé dans le BAM. Alors, je ne sais pas la responsabilité qu'il a eue dans le BAM mais ces Aubry-Guiget ont-ils bien travaillé, parce qu'on les voit arriver à nouveau pour le Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire. Alors, s'ils ont bien travaillé pour le BAM tant mieux mais en tout cas on les voit arriver dans le Centre. Alors, je ne sais pas, je pose la question, ont-ils bien travaillé dans le BAM ? On ne nous dit rien alors peut-être que vous pouvez me donner par écrit la réponse pour nous satisfaire mais on voit les mêmes comparses, je ne sais pas s'ils ont les mêmes qualités ou les mêmes défauts. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ici, c'est un programiste, ce n'est pas un architecte, donc nous n'aurons pas les mêmes problèmes et au niveau des informations, je crois que vous étiez présent à l'exposition....

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : mais j'ai dû partir ! La réunion avait dû être postposée.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mais c'est encore ouvert, donc vous avez droit à une seconde session ! Bien. M. DARVILLE, vous avez quelque chose à ajouter ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : On ne choisit pas les gens que l'on veut, il y a des appels d'offres et nous devons respecter les marchés publics, malheureusement, sinon il y a beaucoup de personnes qu'on pourrait écarter trop facilement.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Et on ne peut pas exclure qui on veut au niveau des marchés publics.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui mais quand même, quand quelqu'un a mal travaillé pour le même maître d'œuvre, il y a quand même des possibilités de l'écarter, ce n'est pas possible de se faire rouler plusieurs fois par les mêmes personnes. Je ne dis pas que c'est le cas ici mais sur le principe.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : On votera une note à partir des conclusions de Mme ORBAN concernant l'exclusion éventuelle de certains candidats programiste ou architectes, auteurs de projet et compagnie mais vous verrez que nous ne sommes pas maîtres loin de là du choix des personnes que nous consultons.

ADOpte à l'unanimité - 39<sup>ème</sup> annexe

40<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'un aspirateur de feuilles tracté. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative tels que repris dans l'avis de marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.875.196.00/BS

ADOpte à l'unanimité - 40<sup>ème</sup> annexe

#### **Sortie de M. DI RUPO = 39 présents**

41<sup>e</sup> Objet : Acquisition de poubelles publiques (2 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.875.195.00/AD

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Il s'agit ici d'acquisition de poubelles publiques. On rachète 15 poubelles d'un type, 15 poubelles de l'autre mais il est noté dans le dossier qu'il n'est pas repris de poubelle permettant le tri sélectif dans le présent dossier car nous disposons encore de quelques unités à installer sur le territoire communal. Et, par manque de crédits bien sûr. Mais, ce qui me désole un peu, c'est que j'avais souhaité qu'on mette des poubelles à tri sélectif, on en avait acheté un nombre minimal, je pense que c'était de l'ordre de 5 la première fois, on avait dit on va faire une petite étude pendant 6 mois, on vous dira si c'est bon. Ici, il n'est plus question d'étude, on ne va même pas les installer, je sais il y en a une ou deux que j'ai vu mais je trouve quand même très triste d'avoir acheté ces poubelles, de ne pas avoir trouvé le moyen de les installer et puis dire qu'on n'en reprend pas parce qu'il y en a encore à installer et puis on manque de sous. Franchement, quand on voit le nombre de cannettes qui se promènent sur la rue, j'ai du mal à croire et le tri n'est pas une mince affaire, on en a déjà discuté et là je souscris entièrement mais si on n'aide pas nos concitoyens à prendre

les bons gestes, et bien on n'y arrivera jamais. Cela réussit bien dans d'autres villes, on finira bien par les décider à trouver les bons endroits. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin Bien, Mme PREVOT, je partage entièrement votre avis, vous avez demandé des poubelles sélectives pour qu'on puisse faire le tri, nous en avons acheté et nous avons évalué l'utilisation de ces poubelles. A notre grand étonnement, effectivement, ça marche, ça marche bien. Ici, je n'ai plus voulu qu'on remette un budget pour acheter ce type de poubelles parce que je me trouve face à une difficulté technique. Contrairement à ce que vous dites, les sacs poubelles sont installés toutes les semaines et fonctionnent très bien. Mais, aujourd'hui, je n'ai pas de camion presse compartimenté pour pouvoir ramasser l'une et l'autre partie. Il faudra que je discute avec l'Intercommunale Hyg a pour voir comment dans le futur je vais pouvoir multiplier ce type de poubelles et assurer un ramassage efficace. Alors, on va en parler tant t, l'Intercommunale Hyg a pour le moment   d'autres chats   fouetter mais c'est un probl me que je vais discuter avec eux parce que, effectivement, ce que vous avez demand  on l'a fait et  a marche.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Dans le budget 2013, vous savez avec quoi nous serons amen s   peut- tre revenir. Nous sommes au point 41.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous nous abstenons pour ce point, parce que ces poubelles l  ne sont pas   tri s lectif.

L'Assembl e passe au vote qui donne le r sultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELEPUT, M. BARVAIS

3 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 41 me annexe

42 e Objet : Achat de bancs. Approbation des conditions du march  et d termination du mode de passation. 3 /4  E/2012.766.149.00/BS

ADOPTE   l'unanimit  - 42 me annexe

**Sortie de M. MUZALIA WENDASUBIA = 38 présents**

43<sup>e</sup> Objet : Réhabilitation maison unifamiliale 194 rue Ferrer à 7033 Cuesmes – Mission d’auteur de projet. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2011/RF/PC/194 Ferrer/ER

ADOpte à l’unanimité - 43<sup>ème</sup> annexe

44<sup>e</sup> Objet : Module de gestion des archives – Marché complémentaire au logiciel de gestion des œuvres d’arts. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.771.197. 00/NGP

ADOpte à l’unanimité - 44<sup>ème</sup> annexe

45<sup>e</sup> Objet : Aménagement d’un parking sur l’ancien site du bâtiment dit « home salon » à Jemappes. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. **SOUS RESERVE** 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 2011/RF/HB/796.parking.VT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous nous réjouissons tous de l’aménagement de ce parking sur l’ancien site d’un bâtiment à front de l’avenue principale à Jemappes, à quelques mètres de la Grand’Place de Jemappes. La question c’est que ce site, de provisoire ne devrait-il pas être définitif ? Quand je me balade à Frameries par exemple, que l’on vienne de La Bouverie, de Pâturages, on peut voir maintenant des beaux panneaux, parking gratuit pour accéder à Frameries. Et je trouve ça intelligent comme mes collègues de Frameries et compris que pour développer l’attractivité du centre commercial, il faut des parkings gratuits. Pour Jemappes, sur ce site qui va être provisoire, deviendra-t-il définitif ? Merci.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ici, je dis que le revêtement va être hydrocarboné. Par les temps qui courent, est-ce qu’on ne pourrait pas justement mettre un revêtement hydrant permettant la percolation de l’eau parce que, hydrocarboné, on a mis ça partout et on se rend bien compte que ça commence à bien faire au niveau des nappes phréatiques, c’est un peu dommage. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, Mme PREVOT, les revêtements hydrocarbonés seront uniquement pour les emplacements PMR puisque c’est un parking provisoire pour répondre à M. HAMBYE, il y a un projet futur d’un bâtiment qui sera construit pour du logement. Mais dans le cadre de la revitalisation urbaine de la Grand’Place, de la requalification du fonctionnement de l’aménagement des rues, nous créons des parkings supplémentaires dans l’ensemble et autour de la Place de Jemappes.

ADOpte à l’unanimité - 45<sup>ème</sup> annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous pouvons passer aux interpellations. Je propose que nous regroupions l'intervention de M. Christophe DUBOIS et de Mme MOUCHERON concernant les problèmes propreté - Hyg a et gestion des d chets m nagers. M. DUBOIS, vous avez la parole.

**Sortie de M. TRANCHANT = 37 pr sents**

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. La nouvelle ann e avait d but  pour les rues de la commune par une salet  que nous n'avions pu connue depuis assez fort longtemps. A en croire les articles de presse de l' poque, c' tait d    la mise en place du nouveau calendrier de ramassage des d chets que nous devions cet amoncellement de d trit. A l' poque, les montois se sont faits entendre et ils  taient tr s f ch s et on ne peut qu'abonder dans leur col re. En effet, nous savons tous qu'il est h r sie pour notre Ville, pour ses habitants, ses entreprises, d' voluer dans un environnement qui est couvert d'immondices. Surtout dans les plaintes que nous avons entendues, apparaissait un sentiment d'injustice. En effet, la Ville s'est dot e des r glements approuv s par les Conseils communaux et les Conseils de Police dans l'objectif de faire respecter par les habitants des r gles de conduite coll giales. Ne pas respecter ces r gles, entra ne des sanctions et des amendes. Rien n'est pr vu par les autorit s publiques quand ce sont elles qui ne respectent pas ces r gles. Une impression de traitement d s quilibr  est d'ailleurs partag e par un grand nombre de nos concitoyens. Et j'ai d'ailleurs trois questions : va-t-on d dommager les habitants qui eux, dans la majorit , respectent ces r glements ? Quelles solutions sp cifiques sont mises en place par la Ville pour suppl er les manquements de l'Hyg a et quels recours s'offrent   la Ville face   l'Intercommunale dans pareilles circonstances ? Ce sont mes questions. Ecolo profite de ce malheureux d but d'ann e pour faire une proposition concr te. Disons le d' bl e, nous saluons l'initiative qui avait  t  prise   l' poque par le Coll ge de mettre en place un num ro vert pour les questions de propret . Cette initiative va dans le bon sens, nous la soutenons. Nous la soutenons et c'est en quelque sorte une  volution de cette initiative que nous demandons. Le syst me actuel et un num ro vert qui d bouchent, si je ne me trompe pas d'apr s l'utilisation que j'en ai faite, sur un r pondeur. Les plaintes sont ensuite trait es par le service comp t nt mais, il faut l'avouer, selon un d lai qui est parfois un peu long. A titre personnel, j'ai pu exp rimer le num ro vert et il a quand m me fallu pr s de 2 semaines pour qu'on intervienne, intervention qui malgr  tout avait  t  faite dans les r gles de l'art et la rue en  tait sortie propre apr s celle-ci. C' tait long mais c' tait bien fait ! Nous souhaitons

la mise en place de cellules d'intervention rapide pour la propreté à laquelle nous vous laisserions l'honneur d'attribuer un nom branché puisque la communication c'est quelque chose que vous affectionnez tout particulièrement. Ces cellules seraient accessibles par téléphone, en semaine et le week-end et on aurait la possibilité de solliciter l'intervention de la Police et/ou du fonctionnaire sanctionnateur afin de rechercher et de punir ces incivilités. Cette cellule interviendrait dans un délai de quelques heures pour nettoyer les souillures de l'espace public. Un investissement dans du matériel de pointe serait nécessaire puisqu'il faut en effet que les ouvriers soient aidés dans leur tâche. Ce genre de dispositif existe déjà dans de nombreuses grandes villes surtout en France, à Marseille ou à Bordeaux par exemple. Il me semble qu'il faut sauter sur cette opportunité, que ces projets sont déjà menés à bien dans d'autres villes pour partir de leurs évaluations et mettre en place chez nous, à tout le moins, une unité pilote d'intervention. Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Depuis le lundi 2 janvier, les nouveaux horaires de ramassage des déchets sont entrés en vigueur, causant une pagaille sans précédent au sein de la ville de Mons. Des centaines de sacs n'ont pas été ramassés les jours prévus, restant parfois plusieurs jours sur le trottoir et entraînant évidemment de nombreux désagréments pour les citoyens, un spectacle bien désolant : des tas d'ordures, des papiers éparpillés, des sacs éventrés par des animaux, des déchets sur les trottoirs et les rues, du coup des dépôts sauvages... Bref, le 12 janvier, le Collège communal convoque la Direction Générale de notre nouvelle Intercommunale de Propreté afin de s'expliquer sur les multiples problèmes survenus depuis la réorganisation des collectes des déchets ménagers. La direction de l'Hygea s'engage alors à un retour à la normale pour le 16 janvier. Toutefois, il a bien fallu attendre un mois complet avant que les ramassages ne soient assurés plus ou moins correctement. Nouvelle confusion le 31 janvier, jour de grève nationale : toutes les collectes sont reportées d'un jour, il fallait lire le journal du lundi pour le savoir, évidemment quand on ramasse le lundi, c'est déjà trop tard, donc toutes les collectes sont reportées d'un jour à l'exception des collectes du soir au niveau de Mons intra-muros. Comble de la situation et frustration, Hygea ne répond pas aux interpellations de la population, ni par téléphone, ni par mail. J'ai deux questions ici bien précises, quand est-ce que totalement seront réglés les problèmes des nouvelles tournées ? Aujourd'hui encore, à Hyon, ça ne passe pas au jour prévu annoncé dans le nouveau calendrier, je connais des habitants au Chemin de la Cure d'Air où le dernier ramassage des déchets a eu lieu le 9 janvier. Les

gens stockent des poubelles depuis le 9 janvier devant chez eux et forcément, je ne vous dis pas les dépôts sauvages, un peu n'importe où et même devant les parcs à conteneurs qui seront fermés cette semaine, il fallait aussi le lire dans la gazette pour l'apprendre. Par ailleurs, j'ai une autre question pour le Centre-Ville : est-ce qu'on va maintenir le ramassage le vendredi soir parce que depuis le changement d'horaire, je passe tous les vendredis, les déchets sont là toute la journée, le jour où il y a le plus d'affluence dans la Ville de Mons, je trouve ça un peu dommage pour ce qu'on appelle la vitrine de notre Ville. Au-delà de ce problème ponctuel qui se pose toujours dans certains quartiers, je pense que c'est la gestion globale des déchets et de la gestion des déchets qui doit être repensée. Selon les derniers chiffres que vous nous avez envoyés, notre taxe devant se régulariser pendant le mois de janvier où on ne ramassait pas les poubelles, les montois produisent en moyenne 207 kilos de sacs blancs par personne et par an, soit 40 kg de plus que la moyenne wallonne. J'ai vu pas mal de réactions des personnes qui disaient mais au prix où je paie mes taxes, autant tout mettre dans les sacs blancs, le problème c'est que c'est quand même ces personnes là qui paient le plus de taxes si elles trient mal. Cela démontre clairement un manque d'accompagnement en matière de prévention de création de déchets d'une part et en matière de tri. J'aurais voulu savoir quels étaient les projets et la volonté de la majorité dans la matière ? Est-ce que vous évoquez, par exemple, la mise en place de poubelles à puces, je l'ai lu dans la presse que c'était quelque chose qui était envisagé. Je ne peux d'ailleurs qu'être réceptive à la mesure visant à la responsabilisation des montois d'une part et à une diminution de la quantité de déchets produits, d'autre part. Elle a fait d'ailleurs ses preuves dans une commune voisine. Toutefois, au niveau de la mise en œuvre à Mons, rien ne semble encore prévu, c'est ce que la directrice de l'Hygée confirme dans la presse, que rien n'est envisagé pour le moment et par contre, un membre du Collège annonce une instauration du nouveau système pour 2015. Pour avoir accompagné et suivi le projet sur Dour, mener une année comme 2015 et implanter en même temps un système de poubelles à puces la même année, ça me paraît un peu compliqué, je me demande déjà quels moyens vont être mis en œuvre pour cette implantation. Par ailleurs, pour que la poubelle à puce soit une réussite, il y a un important travail d'accompagnement, ça ne se fait pas comme ça, il est nécessaire d'accompagner tous les habitants à la mise en place des poubelles et que ça soit intégré dans une politique globale et qu'on informe aussi sur tout ce qui est tri et compostage sinon ça n'a aucun intérêt. J'aurais voulu savoir quelle

est votre position, votre volonté, vos souhaits et qu'en est-ce que ces problèmes de nouveau calendrier vont être définitivement réglés. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, je cède la parole à M. DARVILLE qui va vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme la Conseillère, M. le Conseiller, si vous êtes fâchés sur Hyg a, moi aussi. Que ce soit clair. Vu les difficult s rencontr es par Hyg a depuis le mois de janvier, le Coll ge communal n'est pas rest  inactif et il a entendu deux fois la Directrice de cette Intercommunale que nous avons convoqu e au sein du Coll ge. La cellule gestion de proximit  a palli  aux manquements d'Hyg a et   r pondu aux citoyens par t l phone, par mail et par courrier. L'ampleur des dysfonctionnements constat s  tait telle que les services communaux n'ont pu apporter leur aide au niveau de la collecte. Mais nous avons proc d    l'enl vement des poubelles quant celles-ci constituaient un danger. Les services communaux se sont  galement efforc s   lutter contre la malpropret  engendr e par les sacs  ventr s, les cartons envol s. Le service Environnement a centralis  les diff rents dysfonctionnements signal s par les riverains ou constat s par les services communaux et les a transmis quotidiennement   la Direction d'Hyg a afin que les mesures correctives soient prises. Ce travail en  troite collaboration avec la Direction d'Hyg a a permis l' laboration d'un calendrier de ramassages d taill , rue par rue qui est consultable sur le site internet d'Hyg a et de la Ville de Mons. Un feuillet explicatif compl mentaire relatif   la collecte des d chets sera distribu  avec le prochain Mons-Magazine. M. DUBOIS, la propret  est  galement une priorit  pour le Coll ge communal. Comme le montre le budget de 9 millions d'euros allou s   la propret  et   la collecte des d chets. La salet , il faut l'avouer, est parfois engendr e par ceux l  m me qui la critique, il ne faut pas croire que ce sont uniquement les sans-abris qui sont les plus pollueurs. Pas mal de personnes en col blanc commettent ce genre d'incivilit . Mais M. DUBOIS, force est de constater que vous connaissez m me le fonctionnement de nos services. Tout ce que vous proposez est d j  r alis . Cinq zones de proximit  couvrent l'enti ret  du territoire de la Ville de Mons. La zone Nord qui reprend Ghlin, Nimy, Maisi res ; la zone Est Havr , Obourg-St-Denis, St-Symphorien et Villers-St-Ghislain ; la zone Sud qui reprend Cuesmes, Hyon, Ciply, Spiennes, Harmignies, Nouvelles ; la zone Est Jemappes, Fl nu et la zone du Centre de Mons et cette zone, M. DUBOIS, travaille en deux poses, il y a deux  quipes, une pour le mati et l'autre l'apr s-midi et travaille 6 jours sur 7, puisqu'elle travaille aussi le samedi. Je vous invite

d'ailleurs une fois à m'accompagner à faire la tournée avec ces cantonniers qui démarrent à 5 h du matin et qui terminent à 8 h du matin et vous verrez qu'à 8 h du matin, la Ville est propre. Ce n'est pas moins de 200 personnes et 84 véhicules qui sont affectés à la propreté de notre Ville. Ces équipes travaillent en collaboration avec la cellule incivilités qui se compose de 6 agents. A cette équipe s'ajoutent des agents constatateurs présents au sein même des équipes de proximité. En 2011, ce n'est pas moins de 12.923 sacs non-conformes ou abandonnés sur le domaine public qui ont été fouillés pour identifier leurs auteurs. De plus, ce n'est pas un répondeur qui répond durant les heures de bureau à la cellule gestion de proximité mais 5 agents qui prennent connaissance des demandes des citoyens et grâce au logiciel gestravaux, chaque demandeur reçoit un courrier avec un numéro de dossier afin de faciliter le suivi de sa demande et celle-ci est transmise le même jour par voie informatique au service concerné. On ne va pas ici rappeler l'ensemble des opérations déjà menées pour lutter contre les incivilités sur le territoire de notre Ville, actuellement, nous travaillons sur deux projets pilotes avec l'ensemble des services concernés, que ce soient les services de proximité, le service de prévention, la Police, la cellule incivilités, Toit et Moi, nous travaillons, comme je vous l'ai dit aujourd'hui sur deux quartiers pilotes et ces quartiers sont le Domaine d'Epinlieu et la Cité du Coq à Jemappes. Pour Mme MOUCHERON, il est vrai que les montois produisent 40 kg d'ordures ménagères et de déchets organiques en plus que le citoyen wallon mais ce sont des moyennes, le Gouvernement wallon oblige de fournir une explication chiffrée du coût réel en accompagnement de l'investissement-extrait de rôle relatif à la tarification des services de gestion des déchets. Cette approche pour Mons, statistique a d'ailleurs été dénoncée l'Union des Villes et Communes Wallonnes car il est difficile de comparer une commune à une autre tant les paramètres sont différents, tant au niveau du type de collectes réalisées, que du type d'habitat. Mons est une commune de 92.000 habitants, les déchets organiques sont encore collectés avec les ordures ménagères, même si de nombreuses sensibilisations en matière de compostage ont eu lieu. Le logement vertical présent dans certains quartiers ne permet pas sa mise en œuvre. Le nouveau projet de biométhanisation d'Hygée sur le site d'Havré va permettre de revoir le système des collectes. La collecte via des conteneurs à puce sera envisagée mais il s'agit d'un choix important qui nécessite une analyse précise de la faisabilité en prenant en compte le type d'habitat et les coûts engendrés. Des réunions de travail devront être organisées et

nous ne maquerons pas de revenir vers vous pour vous informer des choix qui seront opérés. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DARVILLE. De toute façon, la parole est aux interpellants, Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre, merci M.

l'Echevin. Le Collège a entendu deux fois la Directrice qui manifestement, elle, ne vous entend pas puisque, à nouveau, c'est ce que je dis, il y a des endroits où c'est systématiquement pas ramassé depuis le 9 janvier. J'entends que la Ville de Mons pallie au manque de réactivité d'Hygéo, c'est très bien. J'invite les personnes dont on ne ramasse pas les poubelles, à prendre contact avec la Ville qui prendra contact avec Hygéo, c'est ce que je dois faire, mais je trouve ça un peu dommage. Ma question c'est est-ce que la Ville va facturer à Hygéo tout ce qu'elle prend en charge et que l'Intercommunale ne prend pas en charge, ce serait une bonne idée que de leur facturer l'ensemble des prestations que la Ville a dû réaliser ces deux derniers mois. J'entends qu'il y a le calendrier sur internet, tout le monde n'a pas accès à internet mais qu'il sera distribué avec le Mons.Mag donc ça veut dire qu'en gros, après la distribution du Mons.Mag, normalement les jours devraient être assimilés mais aussi les ramassages bien exécutés. Je sais qu'il y a des riverains qui ont des idées originales pour pallier au fait qu'on n'a pas ramassé leurs déchets, au niveau compensation, est-ce qu'on peut éventuellement leur offrir un sac poubelle pour ce qui a été éventré ou qu'ils ont dû remettre ? Ou alors, éventuellement, disons qu'on laisse 15 jours d'adaptation au niveau du nouvel horaire et qu'on compte le nombre de semaines qu'on n'a pas ramassé les poubelles et qu'on les déduise de sa facture et qu'on refacture à Hygéo, voilà quelques propositions pour peut-être améliorer la situation.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je suis assez d'accord sans me concerter avec mes collègues, les propositions de dédommagements qui sont faites par Mme MOUCHERON. Quant au dispositif qui existe, force est de constater qu'il ne suffit pas de diviser la Ville en zones pour que ce soit efficace. On a parlé du vendredi en journée, il suffit de se promener le vendredi soir ou le dimanche matin, il y a de la saleté partout. Alors, je pense aussi que les équipes d'intervention doivent être distinctes des équipes habituelles de nettoyage. Je suis bon joueur et vous dites que ce que je propose existe déjà alors, évaluons le système en place. Et pourquoi est-ce que dans une ville qui est petite en comparaison à Marseille ou à Bordeaux, on n'arrive pas à atteindre les résultats qui sont rencontrés dans ces grandes villes ? Ce sont des questions que je me

pose. Alors concernant le numéro vert, je ne dois pas avoir de chance parce qu'à chaque fois c'est sur un répondeur que je suis tombé, on a mis ça sur le dos de la malchance et quant à votre proposition de faire le tour de la Ville, c'est déjà la deuxième fois que vous me la faites et donc c'est bien volontiers que j'accepte.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien quelques remarques. D'une part, les services d'Hyg a, on ne peut pas dire que nous sommes satisfaits. Ce qu'on peut esp rer c'est que  a s'am liore et que d'ici une semaine ou deux, tout sera r solu. Mais je vous signale qu'  Hyg a, tous les partis d mocratiques sont repr sent s au sein de cette Intercommunale, donc je crois qu'il y a d j  eu des r unions et que tous partis confondus, nous sommes intervenus pour am liorer le service. Maintenant, le probl me de la propret  et des d chets que l'on rencontre, on est bien d'accord avec vous pour dire que ce qu'il y a sur la Ville n'est pas parfait, que ce soit le Centre-Ville, que ce soit m me les communes p riph riques. Au niveau de la pr vention, je crois que nous avons d j  fait beaucoup, je crois qu'au niveau du nettoyage et des services, nous sommes au maximum puisque  a nous co te autant que la r colte des d chets donc nous avons d cid  de passer   une phase beaucoup plus r pressible puisque le service incivilit s va  tre compl tement r organis  pour  tre beaucoup plus performant parce que, malheureusement, c'est parfois le b ton qu'il faut utiliser et puis, d'autre part, je crois qu'il y a quand m me une prise de conscience populaire   ce niveau l  parce qu'on voit bien que notamment dans les cit s et l'Echevin a cit  la Cit  du Coq et Epinlieu, ce sont des groupements d'habitants qui sont sensibilis s et qui collaborent avec le service de pr vention et la Police pour essayer d'am liorer la situation. Je crois qu'il faut vraiment une pression populaire, une pression sociale par rapport aux pollueurs. Cela, je crois que c'est un changement de mentalit , je suis peut- tre un peu optimiste, qui est en train de s'op rer parce qu'il n'y a pas que la Ville qui a des actions   mener   ce niveau l .

Quant au surco t pour la Ville, ce qui a  t  convenu avec l'IDEA, c'est qu'elle ne nous facturera pas le tonnage suppl mentaire aux moyennes d pos es aux mois de janvier et f vrier. Tout ce qui est au-dessus de la moyenne des mois de janvier et f vrier ne sera pas factur    la Ville puisque, en principe, ce sont des tonnes qu'eux-m mes auraient d  facturer. Cela ne repr sente pas  videmment l'ensemble du co t mais c'est quand m me une action. Est-ce qu'il y a d'autres interpellants pour ce dossier ? M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je n'ai pas interpell  mais j'avais d j  fait cette proposition dans le temps. Vous allez faire de la r pression et je crois que c'est n cessaire en cette mati re, il faut y aller. Il faut savoir qu'on fait de la r pression,

j'avais déjà proposé que le nombre de condamnations et le coût, même si ce sont des amendes administratives, soient publiés dans le Mons-Mag sur tel mois, tant de citoyens montois ont dû payer autant parce qu'ils ont laissé leurs poubelles. Parce que si on ne le sait pas, ça n'aura pas d'effet.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous avez tout à fait raison. Cette équipe sera très visualisable, très bien identifiable et au niveau de leur travail, ici je peux vous donner des statistiques. Il y a 331 dépôts non identifiables sur les 994 en 2010. En 2010, il y a 994 constats, 680 PV qui ont été réalisés, en 2011, 1.400 analyses qui ont été faites, 1.557 non identifiables, 899 PV réalisés. Le problème aussi c'est que les peines alternatives dans ce domaine là ne sont pas encore vraiment opérationnelles et je crois que là aussi, il y aurait un travail à faire parce que ce n'est pas uniquement une sanction financière mais je crois qu'une sanction par du travail dans l'intérêt de la santé publique et compagnie serait une voie à mon avis à suivre mais ce n'est pas si évident que ça. On travaille là-dessus mais nous allons passer effectivement dans une phase répressive mais surtout le signaler et que ce soit visible et connu. Parce que le but est finalement qu'ils ne produisent plus de déchets autre part qu'aux endroits qui sont reconnus et nécessaires. En fait, toujours la parole à l'interpellant mais bon, on peut passer à l'interpellation suivante. Le point suivant concerne l'intervention de M. Willy MERCIER, l'aménagement de la nouvelle gare de Mons pour les personnes handicapées.

#### **Sortie de M. MILLER = 36 présents**

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, je vais un peu situer mon intervention par rapport à la plateforme des personnes à mobilité réduite ; Chaque fois qu'il se passe quelque chose au niveau de la Ville de Mons à propos des travaux, nous sommes consultés, on va même être consultés dans les quelques jours qui suivent à propos du Palais des Congrès. Ici, je reviens à la gare de Mons. Il faut savoir que des gares comme la gare de Mons qui va s'installer, c'est un peu à l'image de ce qui s'est fait à Namur et à Liège, c'est un endroit très difficile pour s'y retrouver, pour des personnes handicapées et plus particulièrement pour des personnes qui ont des difficultés visuelles. En 2011, la plateforme des personnes à mobilité réduite s'est réunie avec les gens de la SNCB et on leur a demandé un certain nombre d'aménagements que l'on ferait au niveau de la nouvelle gare, des bandes directrices, d'autres bandes d'arrêt, où on s'arrête devant tel ou tel objet. Enfin, tout a été bien pensé, ça avait été pensé de la même manière à Namur et à Liège puisqu'on s'est inspiré de tout ce qui s'était fait là

bas. A l'usage, à Namur, on a constaté que ça marchait mais qu'il y avait des améliorations possibles. Alors, l'Université de Namur s'est réunie avec le holding de la SNCB et ils ont encore envisagé deux aménagements supplémentaires. Et à la plateforme des personnes à mobilité réduite, nous avons reçu M. Grawet qui est de l'Université de Namur et qui est venu nous parler de ces deux aménagements. En fait, il s'agirait à l'entrée de la nouvelle gare, d'installer une petite table qui soit à la fois tactile et sonore. La personne handicapée s'amène près de cette table et peut questionner si vous voulez cette table. Cette table n'est pas grande, elle a 60 cm de long, 45 cm de large, de façon à ce que la personne puisse l'appréhender avec ses deux mains écartées et un petit peu toucher à différents boutons. Vous appuyez sur ces boutons, c'est tactile, c'est sonore et cette table vous répond, vous dit, vous suivez par exemple la bande directionnelle et vous allez arriver à un certain endroit, ce sont les ascenseurs, à d'autres endroits c'est pour se diriger vers les quais, ce sont les guichets, etc. C'est déjà très bien, ça vous permet déjà de mieux vous retrouver. Cette table existe déjà à Namur pour le moment. Par contre, un deuxième aménagement qui a été envisagé, ce sont des balises, la personne handicapée visuelle, que ce soit un malvoyant, que ce soit un non-voyant même une personne âgée qui a des difficultés visuelles et Dieu seul sait s'il n'y en a pas mal, cette personne peut même se procurer une commande sonore et en suivant ces bandes directionnelles, à certains moments, les balises lui disent, voilà vous êtes en face de l'ascenseur, vous êtes en face des guichets. Mon souhait et c'est un peu le souhait de toutes les personnes handicapées visuelles du coin et des autres aussi en voiturette et d'autres personnes qui sont âgées et qui ont des difficultés, c'est qu'on puisse aménager ce genre de chose ici au niveau de la Ville de Mons. Evidemment, vous avez déjà eu un permis d'urbanisme où ça avait été prévu avec les premières choses que nous avions demandées, alors est-ce qu'on ne pourrait pas aménager ce permis d'urbanisme et inclure ces deux histoires supplémentaires qui pour nous, sont d'une importance capitale. En effet, il faut le savoir, ici, au niveau de Mons, nous sommes véritablement un centre où il y a énormément de personnes qui ont des difficultés visuelles qui passent par la gare. Il y a les Amis des Aveugles évidemment avec tout ce qu'on y fait, que ce soit des ateliers, que ce soit le théâtre, des ouvriers qui viennent tous les jours travailler chez eux, même ce qui va se passer ici dans deux jours, quand au niveau du Plaza on passe un film avec de l'audio description, le point de ralliement, c'est la gare. Alors, il y a énormément de personnes qui souffrent de difficultés visuelles, qui transitent par la gare, alors, je vous demande serait-il possible

que vous interveniez auprès pour revoir un peu ce qui s'est fait au niveau de la SNCB pour aménager encore davantage et pour répondre aux besoins des personnes handicapées visuelles. Je fais ça de mémoire, je n'ai pas de petit papier à lire, par contre, si vous voulez aller voir exactement ce qui passe et analyser convenablement le dossier, il suffit de contacter la plateforme des personnes à mobilité réduite, là il y a tout un dossier de ce qui a été discuté à l'occasion de cette dernière réunion et peut-être qu'à la vue de ces histoires là, vous pourrez peut-être apporter une solution à des problèmes qui, pour des personnes handicapées, sont de réels problèmes. Voilà, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER, c'est M. MARTIN qui va vous répondre.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, merci M. MERCIER pour votre interpellation. Vous formulez toute une série de propositions qui sont effectivement très intéressantes. Vous le savez sans doute, la SNCB a déjà eu l'occasion de rencontrer la plateforme à laquelle vous faites référence pour entendre toute une série de suggestions qui ont été formulées par celle-ci. Le souhait de la SNCB qui est le maître d'ouvrage et qui est le demandeur du permis, en l'occurrence, c'est de pouvoir développer une concertation permanente avec cette plateforme et de pouvoir faire en sorte d'entendre et d'intégrer les différentes propositions qui sont faites par la plateforme de manière permanente. Ce que nous allons faire au niveau de la Ville et du Collège en particulier, c'est doré et déjà relayer vos propositions auprès de la SNCB qui pourra déjà les intégrer après analyse et, de toute manière, encore une fois, la SNCB s'engage à une discussion permanente avec la plateforme et donc je pense qu'une série de modifications pourront être apportées au projet, elles étaient d'ailleurs recommandées dans le cadre de l'étude d'incidence qui avait été établie par le bureau Egis et toutes les propositions que vous formulez ne nécessitent pas nécessairement une modification de permis. Il y a toute une série de propositions qui peuvent être intégrées indépendamment d'un permis d'urbanisme, ce qui facilite grandement les choses. Donc, on relaye au niveau du Collège vos propositions à la SNCB mais de toute manière, celle-ci s'est déjà engagée à une concertation permanente avec la plateforme, ce qui devrait aller dans votre sens, j'imagine. Merci.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vous remercie. Cela va véritablement dans le sens que ce que nous recherchons, nous, les personnes handicapées, pour une meilleure mobilité dans une gare qui va quand même être un peu grande pour nous. Je ne dénigre pas ce qu'on fait, mais ce n'est pas facile. Quand on se balade à Liège ou à Namur pour

le moment, si on n'a pas une tierce personne avec nous, c'est parfois très difficile et toutes les personnes handicapées n'ont pas toujours la chance d'avoir une personne bienveillante avec eux. Je vous remercie pour toutes ces personnes.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER. Nous allons passer à l'interpellation suivante. Elle concerne les bulles à verre enterrées de la Place Nervienne et je cède la parole à Mme PREVOT.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Au Conseil du 14 septembre 2010, je vous avais déjà adressé une interpellation sur les bulles à verre de la Place de Bootle et le manque d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. M. DARVILLE m'avait répondu et je cite : pour la Place Nervienne, nous tiendrons compte des remarques que vous formulez afin d'obtenir un aménagement irréprochable, l'avis de la plateforme des moins valides sera bien entendu sollicitée au préalable. Or, il y a une nouvelle implantation Place Nervienne et le même problème se repose. Je vous ai joint des photos qui se passent de commentaires, aucune chaise roulante ne peut accéder aux ouvertures vu la hauteur du rebord pour accéder au plateau. M.

DARVILLE, avez-vous, comme vous l'aviez promis, demandé son avis à la plateforme des moins valides et pouvez-vous me dire ce que la Ville propose pour enfin permettre à ces personnes de déposer leur verre ? En fait, j'aimerais aussi apprendre que nous n'allons pas devoir changer ainsi sur toutes les implantations à venir et que nous aurons un consensus pour qu'enfin tout le monde puisse accéder à ces bulles, je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. DARVILLE, êtes-vous irréprochable ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère, le nouvel aménagement de bulles à verre enterrées à la Place Nervienne, n'est pas du tout terminé. En effet, la société désignée était chargée du placement des bulles et la main d'œuvre communale se charge de l'aménagement des abords conformément aux souhaits de la plateforme des moins valides. Cette dernière a été contactée et un rendez-vous a été fixé sur place le 25 janvier à 13 h 30 avec un représentant de Passe Muraille, en l'occurrence il s'agissait de M. Duquesne. Les deux intervenants de ce rendez-vous n'ont pu se rencontrer sur place, je crois qu'ils se sont croisés mais ils ne se sont pas vus parce qu'ils ne se connaissaient pas. Mais nous avons reçu le rapport du 6 février 2012 de Passe Muraille et un deuxième rendez-vous est prévu le 29 février afin de valider les aménagements qui seront prochainement réalisés.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je suis heureuse de l'apprendre ! Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, nous passons à l'interpellation suivante. Elle concerne les bâtiments de l'ICET à Cuesmes et elle est posée par M. VISEUR, je vous cède la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion de visiter les bâtiments de l'ICET ou ex ICET et de voir leur état, en tout cas, pour une partie des bâtiments, c'est un désastre et notamment pour la fresque dans la grande salle, la fresque de Dubrunfaut. Il y avait pourtant eu de nombreuses interventions de notre part pour attirer l'attention du Collège là-dessus, le Collège s'est toujours montré rassurant, mais force est de constater que rien n'a été fait puisque ça a été vandalisé, la fresque comme le reste. J'ai repris les interpellations que notre collègue Henriette JUNGST qui était alors Conseillère communale, qui est au CPAS maintenant. En mai 2005, elle disait : dans la salle de restaurant se trouve une fresque murale, œuvre réalisée par le peintre Dubrunfaut avec l'aide d'artistes locaux appartenant au groupe de Cuesmes fin des années 60, qui témoigne de la vie de notre région et fait partie de notre patrimoine culturel. Elle voulait attirer l'attention là-dessus pour qu'elle soit préservée. En juin 2005 : nouvelle intervention de sa part à laquelle M. DI RUPO répond notamment, donc je le cite : à l'heure où je vous parle, il n'a toujours pas été décidé de ce que nous ferons du site de Cuesmes, juin 2005, nous en parlerons entre nous mais c'est clair qu'il y a là ce que j'appellerai des salles communautaires importantes et donc il faut bien réfléchir à l'affectation globale de cet espace qui est très important, qui est très bien situé, donc, c'est un peu tôt pour dire ce que nous allons faire mais on ne va pas y aller à la hussarde, c'est quelque chose qui doit être discuté, qui sera présenté ici et on verra quel est le projet le plus adéquat. Mais, il y a des espaces, je pense à la Salle des Fresques, la salle de gymnastique, etc. il y a des espaces qui sont importants. En octobre 2006, donc un peu plus d'un an plus tard, Mme JUNGST revenait à la charge, elle disait : le lieu a été complètement vidé mais évidemment maintenant laissé aux prises au vandalisme car aucune mesure particulière de sécurisation des lieux n'a été prise. Elle ajoutait plus loin : il existe aussi la Salle des Fresques où de nombreuses festivités ont lieu très régulièrement et où j'ai un petit peu peur qu'en laissant tout le reste du site à l'abandon, très vite nous assistions hélas à une dégradation générale de l'endroit. Donc on a eu plusieurs réponses du Collège encore à la dernière interpellation de notre collègue Mme JUNGST qui dit : oui, on réfléchit, on se réunit, on va voir... Mais le Collège nous a dit aussi : La Convention avec la Province de Hainaut, prévoit également que la Salle des Fresques et les deux salles de

gymnastique restent à disposition de la Ville de Mons et donc continuent à être gérées par le Service de l'Education. Et bien comme gestion, c'est réussi parce qu'il y a des démolitions dans tous les coins et la fameuse fresque que tout le monde disait vouloir sauver est lamentablement taguée. Je l'ai vu donc ce n'est pas simplement des on-dit. Il n'y a pas eu de sécurisation, ou en tout cas si peu, et à force de réfléchir, envisager, prévoir, ne pas y aller à la hussarde, moi je veux bien mais il y aura bientôt plus qu'à démolir les bâtiments. Donc ma question, c'est à part sa mise en vente parce que je sais que la Ville de Mons l'a mis en vente mais cette mise en vente n'a pas l'air d'intéresser grand monde jusqu'à présent ou peut-être des curieux mais en tout cas que je sache, il n'y a pas d'offre ferme, qu'allez-vous faire de ce site que M. DI RUPO, qui était alors Bourgmestre, qualifiait de très important il y a déjà 7 ans et en particulier, en tant que future capitale culturelle, allez-vous cette fois faire le nécessaire pour essayer de sauver ce qui peut encore l'être de la fresque de Dubrunfaut ? Je vous écoute.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : La réponse du Collège sera faite d'une part par M. SAKAS et ensuite par M. DEPLUS.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci M. le Conseiller communal. Tout d'abord, il faut préciser que le site de l'ICET de Cuesmes est un site délicat pour deux raisons. Premièrement, il faut rappeler que c'était une école, les bâtiments existants sont vieux et obsolètes. Ils sont en zone d'équipement communautaire au niveau du plan de secteur. Trouver une nouvelle vocation à un tel site n'était pas aisé. Deuxièmement, le site n'est pas forcément visible et facile d'accès. Ce qui en facilite l'isolement et donc propice aux dégradations. Le Collège communal a confirmé sa volonté de mise en vente du site en date du 21 janvier 2010 à des fins de promotion immobilière pour la création de logements. Le Collège a posé évidemment des conditions à cette mise en vente dont le maintien des deux salles de gymnastique et de la conservation de la fresque murale. Malheureusement et ce qui confirme la difficulté du site, seuls deux candidats se sont manifestés, le premier a été retiré parce qu'il n'avait pas de business plan et on a un deuxième candidat qui reste en course. Ce promoteur immobilier a remis au Collège en date du 28 octobre 2011 la proposition d'aménagement de 4 nouveaux blocs d'appartements accessibles directement par la rue de l'Auflette, d'un gabarit maximum de rez +3, le promoteur propose aussi que les arbres remarquables répertoriés sur la parcelle soient maintenus. Je vous confirme donc que la mise en vente du site de l'ICET intéresse bien concrètement un promoteur immobilier et que la procédure suit son cours. Le promoteur va d'ailleurs rencontrer les

responsables de l'Urbanisme de la Région wallonne qui a introduit un certificat d'urbanisme.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà la première partie de la réponse et maintenant je cède la parole à M. DEPLUS.

M. Jean-Paul DEPLUS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mais mon collègue M. SAKAS a dit presque l'essentiel. Effectivement, ça ne nous dédouane pas de prendre garde et d'être attentifs à l'avenir de cette fresque. A ce titre, je pense que nous sommes tous d'accord ici, c'est une fresque d'art mural qui est extrêmement intéressante et non seulement intéressante parce que c'est Dubrunfaut et le groupe de Cuesmes mais aussi parce qu'elle est monumentale, elle est immense et elle représente par ailleurs, les divers travaux des hommes, la moisson, etc. pour ceux qui la connaissent. Et donc, la difficulté effectivement, c'est que le site est pour l'instant vandalisé régulièrement, moi-même vendredi après-midi, pour pouvoir vous répondre valablement, je me suis rendu sur place pour constater qu'effectivement la fresque avait été en partie dégradée, sincèrement, je m'attendais à pire. Effectivement, il y a deux tags pour lesquels on pourrait encore intervenir à ce stade relativement facilement avec les moyens modernes mais la fresque en tant que telle n'est pas attaquée par l'humidité. Il est temps effectivement de sécuriser les lieux et ce qu'on pourrait proposer, nous en avons parlé au Collège et particulièrement avec M. DARVILLE, c'est de sécuriser totalement le lieu, c'est-à-dire le rendre étanche en attendant qu'on puisse intervenir. Je pense que c'est maintenant l'urgence à laquelle nous devons nous atteler alors moi je ne suis pas technicien, je ne sais pas comment on rend un bâtiment comme celui là étanche mais ça ne me paraît pas impensable notamment en condamnant totalement les cuisines pour ceux qui connaissent les lieux et vous qui le connaissez bien aussi, donc c'est la solution intermédiaire que nous devons mettre en place rapidement avant d'intervenir plus précisément sur cette fresque. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DEPLUS, la parole est à M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, bon, il y a deux choses. D'une part, on va vendre le bâtiment pour en faire quelque chose, on va sauver les arbres, tout ça c'est bien parce que c'est un énorme espace qui est intéressant. D'autre part, il y a le problème de la fresque. Il faut encore que les deux soient rendus compatibles parce que la fresque, je ne crois pas qu'on pourra la déménager donc il faudra la sauver probablement sur place ou alors s'il y a une possibilité de la mettre quelque part, je veux bien mais il faudrait l'envisager sérieusement. Autre remarque, peut-être qu'une des

solutions serait d'au moins protéger la fresque à elle tout seule, c'est-à-dire la recouvrir, je ne suis pas un technicien de la question, évidemment mais si sécuriser l'ensemble du bâtiment parce qu'il n'est quand même pas si petit et puis on sait bien qu'il y a toujours quelqu'un qui trouvera un trou pour passer, si on ne sait pas faire ça de façon raisonnable, au minimum peut-être restaurer ce qui peut l'être, ne pas laisser le tag s'incruster peut être trop profondément et isoler la fresque avec un matériau à déterminer, ce n'est pas à moi de le faire mais c'est ce qui nous semble qui aurait dû être fait à cette époque là, c'était de la recouvrir de quelque chose qui était peut-être moins onéreux que de sécuriser l'ensemble du bâtiment. Enfin, j'enregistre en tout cas avec satisfaction la volonté du Collège de faire quelque chose à la fois pour le bâtiment et pour cette fresque et donc je ré interpellerais peut-être dans quelques mois pour voir ce que concrètement aura été fait.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR. Si plus personne ne demande la parole concernant cette interpellation, M. VISEUR vous gardez la parole pour les pavés Kandla.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : La deuxième interpellation est tout à fait différente. Un petit flash back. En 2011, le journal télévisé du 31 mars de la RTBF relevait qu'un cahier des charges pour un marché de travaux à Mons exigeait des pavés grès type « Kandla », ce genre de pavés ne pouvant venir que d'Inde. Le 4 avril 2011, je vous écrivais à ce sujet et le 19 avril vous me répondiez en donnant une série de justifications mais en admettant aussi ceci : l'utilisation de la notion « type » ne correspond pas à une imposition et laisse le choix du matériau au fournisseur, pour autant qu'il respecte les prescriptions techniques. Elle peut toutefois être interprétée comme telle et un addenda au CSC sera donc établi pour éclaircir la situation.

Effectivement, lors du conseil communal du 28 avril, un point était soumis au vote pour modifier le cahier de charges qui parlait dorénavant de pavés en grès et qui éliminait la notion « type Kandla ». Nous avons donc cru l'affaire définitivement résolue. Or, dans les cahiers de charge pour la réfection de la rue de la Halle, si je ne me trompe, on revient avec les pavés en grés de type « Kandla » ou « similaire », les pavés sont de retour. Si vous admettiez que ça pouvait prêter à interprétation en 2011, c'est encore le cas en 2012 évidemment et la modification au cahier spécial des charges qu'on avait faite l'année passée, n'a été qu'une modification ponctuelle et particulière au lieu d'être une modification générale. Le cahier spécial des charges dit également ceci : « sont admises les pierres d'origine étrangère répondant en tous points aux normes de la NIT -

ça veut dire Norme d'Information Technique - 228 pour les performances techniques à l'exception de l'origine des pierres. Cela veut donc dire que cette norme NIT 228 parle de l'origine des pierres et qu'on déroge à la norme à propos de l'origine des pierres. Pourquoi cette exception, pourquoi ne pas renvoyer tout simplement à la norme NIT 228 purement et simplement ? Je sais bien que c'est épineux de rédiger des cahiers de charges sans être en infraction avec les principes que j'appelle « imbéciles » de la sacro sainte mondialisation. Mais importer des pavés de l'autre bout de la planète alors que nous en avons sous nos pieds en Belgique est une preuve supplémentaire qu'un monde hyper libéralisé est un monde dérangé. Il semble d'ailleurs que dans certaines communes où des pavés asiatiques ont déjà été posés, pas nécessairement ceux-là mais des pavés asiatiques, il y a eu des problèmes qui surviennent au bout de peu de temps. On a cité Theux, Treignes, Ciney et Herentals où d'ailleurs on aurait déjà fait remplacer les pavés indiens. Je crois que pour vos services, il y aurait matière à s'informer avant d'attribuer le marché à moins que ce soit déjà trop tard. En tout cas si ce n'est pas le cas, je vous demande, de modifier le cahier spécial des charges comme en 2011 et de tenir bonne note de ce genre de problèmes pour les futurs travaux, puisque je suis persuadé que ceux-ci ne sont pas les derniers.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR, M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. le Conseiller VISEUR, les pavés de Mons, un deuxième cauchemar pour l'Echevin des Travaux ! L'utilisation du terme type « Kandla ou similaire » ne constitue pas une imposition et laisse le choix du matériau au fournisseur pour autant qu'il respecte les prescriptions techniques mais je vous concède que cette formulation peut porter à confusion. La réglementation des marchés publics interdit l'imposition d'une marque - sauf quelques cas particuliers tels que lorsqu'un brevet est déposé - de l'origine des produits puisqu'elle s'applique au niveau de l'union européenne et on prend en considération les accords de l'OMC. Actuellement, rien ne permet de donner la préférence à des fournitures wallonnes, d'où la dérogation à la norme d'information technique NIT 228. Mais, mais, nous avons reçu en date du 10 février 2012, une note du Centre de Recherche Routière nous faisant part que plusieurs réalisations ayant fait usage de pavés en grès indien « Kandla » en voirie ont connu des déboires importants. Les essais réalisés au Centre Scientifique et Technique de la Construction ont mis en évidence que ce sont des éléments présents dans la pierre indienne qui, sous l'influence des sollicitations engendrées par le trafic, peuvent entraîner la rupture des pavés par un processus s'apparentant à un processus de fatigue.

C'est pourquoi, les modifications suivantes seront apportées aux cahiers des charges concernés : rue de la Halle et rue de la Clef : les pavés formant la voirie et les filets d'eau initialement prévus en grès sont remplacés par des pavés en granit. Les bandes de confort initialement prévues en grès sont remplacées par des bandes de confort en béton. Axe gare-Capucins : la rue Léopold, rue Rogier et Place Louise, les parties circulées par des véhicules sont remplacées par des pavés granit. Rue de la Petite Guirlande et rue des Capucins, la voirie serait remplacée par des pavés en granit. Dans tout l'axe, des bandes de confort sont également changées en bandes béton. Au Gazomètre, la rue des Bénédictines et la rue de la Savonnerie restent inchangées, les rues du Gazomètre et Pécher, la voirie passe en granit. Voilà pour votre information complète et qui devrait certainement vous rassurer.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il n'y a pas mieux à dire, d'accord, c'est très bien, il fallait le faire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR, merci M. l'Echevin. Il reste deux interpellations, celle de M. TONDREAU et celle de M. HAMBYE. On répond séparément ou ensemble parce qu'il me semble que vos interpellations se complètent, c'est comme vous préférez. Séparément, d'accord.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, mes chers collègues. Le quartier du Marché-aux-Herbes est un phare commercial et festif de la Ville de Mons. Cependant, depuis quelques temps, beaucoup de questions à son sujet interpellent nos concitoyens. En me faisant l'interprète de ceux-ci, j'en ai structuré au moins quatre. Première question : une insécurité récurrente. Récemment encore trois événements/ Rue de la Coupe, plusieurs commerces ont été saccagés la nuit au désespoir des commerçants qui courageusement développent leur commerce de proximité, souvent chaleureux et personnalisés en dehors d'ailleurs des chaînes propres au grand piétonnier. Haut de la rue d'Havré, le commerce Au Pain Quotidien a été agressé en plein jour et la caisse a été emportée. Au coin de la rue du Hautbois et de la rue d'Havré, près d'un night shop de réputation pas toujours certaine, un début d'incendie criminel a été provoqué. Et j'ajoute depuis, encore la semaine dernière, la presse régionale en première page évoque une insécurité constante dans le Passage du Centre. Et je ne parlerai pas d'incidents réguliers sur la Place du Marché elle-même dont la presse fait régulièrement écho. Comment la Ville peut-elle réagir pour rassurer à la fois les habitants de ce quartier, il y en a beaucoup plus qu'on ne le pense, je pense notamment à ceux dans le cadre de la revitalisation urbaine d'ailleurs suscitée par la

Ville elle-même ainsi que les commerçants dans ce quartier qui sont souvent des commerçants locaux. Trois réponses peuvent être apportées : les caméras de sécurité. Une commission a été mise en place à cet effet notamment à la demande de mon collègue et voisin M. LECOCQ mais je crois qu'il faudrait annoncer à la population concernée que des caméras de sécurité seraient installées sans trop traîner. Peut-être sans attendre le résultat des discussions de ces commissions mises en place. La population serait rassurée et les agresseurs potentiels plus dissuadés. Deuxième possibilité, les horaires de fermeture, revoir les horaires de fermeture tardifs de ces établissements, bien sûr, en accord avec les patrons de ces établissements et les associations estudiantines. Pourquoi être ouvert si tard ? Je ne crois pas que le monde étudiant et le monde de la nuit désirent des ouvertures aussi tardives, elles attirent souvent des personnes qui sont éméchées et en plus, qui ne trouvent plus de lieu pour sortir le soir et qui viennent de l'étranger. En outre, toujours sur le même sujet, une présence policière tranquille et surtout pedestre, accompagnée de véhicules, la population ne désire pas que dans ce quartier central s'installe une insécurité latente, je crois que la Ville doit agir rapidement et affirmer sa présence protectrice. Deuxième question, l'aménagement en piétonnier de la place elle-même. L'Echevin MARTIN, Echevin du Commerce, l'Echevin responsable en la matière, a récemment annoncé dans la presse le futur aménagement de celle-ci. La plantation de quelques arbres et arbustes est une excellente chose, on peut regretter la suppression de parkings, mais ce qui inquiète les commerçants serait et je n'en suis pas tout à fait sûr, la suppression de toute circulation sur cette place. N'est-il pas préférable de prévoir de jour une circulation dans le sens rue de la Coupe vers la rue de la Clef, permettant ainsi le chargement et le déchargement des gens et des marchandises sans difficultés. Cela est le souhait des commerçants du quartier et en outre, demander aux établissements HORECA, de prévoir à l'extérieur, à côté de leur porte, de vastes cendriers. Allez vous promener, vous verrez le nombre de mégots qui traînent souvent aux portes de ces différents établissements, pourquoi pas identiques, permettant de garder une propreté aux trottoirs. Troisième question : la situation commerciale de la rue de la Clef est-elle sur la mauvaise pente ? Au contraire de la rue de la Coupe, où très peu de commerces sont inoccupés et où on découvre le dynamisme de commerçants et de propriétaires, souvent des montois, la situation de la rue de la Clef interpelle. Au moins 5 immeubles à vendre, plus de 10 immeubles inoccupés, des établissements HORECA pas toujours très

attirants. Bref, malgré la nouvelle poste installée, quelques restaurants de bons niveaux et d'autres commerces, la situation peut devenir critique. Que peut faire la Ville ? D'abord, faire l'inventaire des immeubles à problèmes tels que dit ci-dessus pour examiner cas par cas des solutions éventuelles, éviter les extensions d'espaces de jeux, vérifier si la Législation en matière d'expropriation peut s'appliquer aux immeubles à l'abandon, ainsi que la Législation permettant la taxation dissuasive qui en découle, continuer la politique de revitalisation pratiquée en haut et au milieu de la rue permettant de nettoyer les chancres et d'y intégrer les commerces et habitats, profiter de l'installation d'un futur « semi-piétonnier », on vient d'en parler, pour permettre aux services de propreté d'y passer régulièrement, conscientiser la population du nouvel aménagement, notamment par des installations de poubelles fixes et des signalisations adéquates. Voilà quelques suggestions que je vous sou mets qui pourraient être les vôtres certainement, vous en avez d'autres aussi bien le Collège que les services de la Ville. Quatrième question : la triste destinée de la rue de la Couronne va être « la malheureuse » des médias, celle-ci se doit de redevenir propre et habitée. Beaucoup d'aménagements immobiliers ont été effectués par des propriétaires courageux pour y remettre des commerces et de l'habitat. Pourquoi ne pas y mettre une signalisation dissuasive indiquant les sanctions et surtout y mettre des caméras permettant de reconnaître les infractions ? Trouver un site dans ce quartier permettant d'y installer des urinoirs publics et il en existe, rappeler aux établissements HORECA leurs obligations en la matière, prévoir, là aussi, une surveillance nocturne plus importante par la force publique. Voilà les nombreuses interrogations que suscitent actuellement ce quartier proche de la Grand-Place. Il est temps d'y remédier, l'image de Mons Centre pourrait être affectée, ce qui serait regrettable, vu nos ambitions touristiques, conviviales et culturelles - Mons 2015 oblige -.

Je voudrais encore cependant pour conclure dire ceci : l'important pour la Ville, sans traîner serait de communiquer sa politique de sécurité urbaine, d'aujourd'hui et de demain, pour rassurer tant les commerçants que les habitants. La situation semble maîtrisée mais des signes avant-coureurs négatifs apparaissent. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff. : Je vous remercie Monsieur TONDREAU.

Monsieur MARTIN va vous répondre pour la première partie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, merci M. le Conseiller. Effectivement, votre question porte à la fois sur le devenir commercial de cette rue et de ce quartier et sur les questions de sécurité. Monsieur le Bourgmestre vous

répondra sur ces dernières ; alors, pour ce qui concerne le développement urbain et commercial du quartier, je crois que la volonté du Collège est relativement claire et a été affichée maintenant depuis de nombreux mois, elle est de faire de ce périmètre puisque'il dépasse largement le seul Marché aux Herbes et la seule rue de la Clef, une réelle priorité en termes d'interventions et c'est ainsi que seront retenus dans le cadre de travaux qui seront effectués très prochainement, à la fois via des fonds européens, à la fois des fonds de revitalisation urbaine, les rues de la Grande Triperie, de la Trouille, du Grand Trou Houdart, la rue des Fripiers, la rue de la Clef, la rue de la Halle et le Marché aux Herbes lui-même. Ces artères qui représentent un périmètre important sont une priorité pour nous, verront les travaux débiter dès le début de l'année 2013, travaux qui consisteront notamment en un nouvel aménagement urbain, en un pavage, en un nouvel aménagement en termes d'éclairage et pour certaines d'entre elles, en des rénovations de façades qui seront particulièrement importantes. Ces projets ont été systématiquement conçus en concertation avec la population et les commerçants qui ont d'ailleurs systématiquement salué la qualité de ceux-ci .Vous évoquiez la situation du Marché aux Herbes, nous avons eu l'occasion, ici même, de réunir l'ensemble des cafetiers et commerçants et riverains de la place du Marché aux Herbes qui ont tous salué la qualité du projet et ont marqué un accord unanime sur la volonté de transformer cette zone en site piétonnier moyennant différents aménagements qu'ils ont d'ailleurs eux-mêmes suggéré comme l'harmonisation d'un mobilier de terrasses. Cette proposition est venue spontanément de la part des cafetiers de la place du Marché aux Herbes. Pour ce qui concerne les cendriers que vous évoquiez, mais avec mon Collègue Marc Darville, une réflexion a été initiée à son niveau pour pouvoir travailler dans ce sens et avec le Service de l'Urbanisme et la Gestion Centre Ville. Une réflexion concertée est menée avec les services de Monsieur Darville. Une proposition devrait être soumise au Collège dans un délai relativement restreint. Pour ce qui concerne le développement commercial du quartier, vous le savez, vous l'avez souligné vous-même, il y aura cette évolution importante qui consistera en la mise en piétonnier le samedi, de la rue de la Coupe et de la rue des Fripiers. Cela permettra de créer une boucle piétonne avec comme objectif de pouvoir faire profiter à ces rues du flux des piétons qui est plus important dans la rue piétonne actuelle puisque le rapport est de l'ordre de 1 à 4 (à peu près 90.000 passages piétons dans la semaine dans le haut du piétonnier pour 25.000 en moyenne dans les rues de la Coupe et des Fripiers). Donc, l'idée est de pouvoir mieux valoriser ces commerces de qualité qui sont ne sont pas suffisamment connus

notamment du public montois et de nos visiteurs. D'autres aménagements complémentaires en termes de signalétique suivront donc. Une réflexion a été émise à ce propos au niveau du Collège. Et pour revenir, puisque c'est l'un de vos sujets de préoccupation à la rue de la Clef, il est vrai que cette rue connaît une transition actuellement. Cette transition a commencé il y a maintenant pas mal d'années, elle a été initiée par les fonds d'investissements communaux qui ont été portés en marge des Grands Prés. Ces fonds ont réalisés d'importants travaux et permettent aujourd'hui à cette rue de connaître progressivement un renouveau, l'installation de la poste centralisée de Mons-Centre a été initiée notamment par les services communaux. C'est nous qui avons proposé à la poste de pouvoir intégrer un bâtiment dans cette rue pour pouvoir y générer un flux complémentaire et venir en soutien des commerçants qui ont fait le pari de rester ou d'investir dans cette rue, vous les avez cités vous-mêmes, Il y a également tout un travail important qui va être réalisé dans les prochains mois, à la fois au niveau de la voirie, vous l'avez dit, un semi-piétonnier va être installé mais au-delà de cela, un travail sur les façades notamment sera réalisé ; 20 des 38 façades de la rue vont faire l'objet d'une intervention dans le cadre des fonds européens et devraient donner une nouvelle configuration à cette rue pour un budget de plus de 1 million 100 mille euros, largement subsidié à 90 % par la Région et par l'Union européenne. L'intervention des fonds communaux devait s'achever dans les mois qui viennent. Celle-ci devrait s'accompagner de la création de nombreux nouveaux logements, notamment une dizaine déjà et l'Opération de Revitalisation Urbaine elle-même devrait encore permettre la création d'autres logements, complémentaires à l'intervention de la Ville sur l'espace public. Vous le disiez, il y a des commerçants qui ont fait le choix de s'installer dans cette rue, il y a de beaux commerces, de beaux restaurants, magasin d'art ... donc, il y a une perspective. Ce matin encore, j'avais un contact avec une personne qui va installer un centre de bien-être dans la rue, donc, il y a aussi des projets qui sont en cours mais il est clair que tant que les travaux n'auront pas été réalisés, il sera difficile de donner un nouvel élan à l'ensemble de cette rue sur le plan commercial puisque l'on peut comprendre les porteurs de projet qui préféreraient attendre la réalisation de ces travaux avant de se lancer dans un projet concret. Néanmoins, il y a quand même un mouvement qui se fait jour, il y a quelques évolutions moins favorables, nous y sommes extrêmement attentifs et je pense que j'aurai l'occasion de répondre dans un instant à Guillaume HAMBYE sur les questions liées aux cas plus problématiques dans cette rue. Encore trois éléments pour répondre à

des points particuliers que vous aviez mis en avant, la rue de la Couronne, Marc DARVILLE y travaille actuellement avec ses services à faire en sorte de pouvoir contacter les propriétaires pour développer un test par rapport aux problèmes d'urine avec une plaque qui pourrait être installée et être dissuasive par rapport aux personnes qui s'aventureraient encore dans cette rue pour ce type d'acte incivique et puis, par ailleurs, vous évoquiez les parkings. Vous savez qu'au-delà du parking de la rue de la Halle qui n'est pas saturé, la Ville va reprendre le parking de TOIT & MOI sur le site du quartier de Messine, ce qui devrait permettre de nouvelles disponibilités en la matière, qui ont été bien accueillies par les commerçants aussi. L'accessibilité au Marché aux Herbes restera la même que celle au piétonnier par le biais de bornes rétractables. Donc, il y aurait une accessibilité le matin qui sera possible. Dernier élément, vous vouliez que nous rassurions les commerçants par rapport aux projets à venir, nos services viennent de terminer et je viens d'apporter notamment les dernières corrections à une brochure qui sera adressée à tous les investisseurs et qui mettra en avant tous les projets positifs qui se développeront en Centre ville dans les années qui viennent, notamment dans la perspective de Mons 2015, de sorte de pouvoir encourager ceux qui sont présents aujourd'hui à tenir bon et surtout attirer de nouveaux investisseurs demain dans la perspective de la réalisation de ces projets positifs pour l'hyper-centre. Voilà pour les quelques éléments qui ont concernés mes attributions et M. le Bourgmestre va vous répondre sur les autres aspects de vos interventions.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff. : Merci, M. MARTIN pour ces réponses très importantes et complètes. M. TONDREAU, par rapport à l'insécurité récurrente, d'une part, quelles sont les analyses statistiques dont nous disposons au niveau de la criminalité générale au niveau du Marché aux Herbes ? Les chiffres de la criminalité connue indiquent une diminution du nombre des faits pour l'année 2011 par rapport à 2010, 229 par rapport à 242. C'est un indicateur encourageant, maintenant, je parle de la criminalité connue, cela, on en reparlera par la suite.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff. : Les faits se déroulent, principalement, les nuits de vendredi à samedi, en fin de nuit et concernent généralement des atteintes à l'intégrité physique (bagarres) consécutives à la consommation de boissons alcoolisées en exutoire de la fin de semaine pour de nombreux jeunes attirés par l'animation du Centre Ville. Les faits globalement ne sont pas plus nombreux mais génèrent par le retentissement sur ce petit espace géographique un sentiment d'insécurité. A ceci s'ajoutent les incivilités, de nature à dégrader le cadre de vie local : dégradations

d'immeubles (vitres), jet de déchets sur la voie publique, urine sur les bâtiments, nuisances sonores ... Quelles sont les réponses sécuritaires possibles ? Vous avez évoqué les caméras, effectivement, il y a un groupe de pilotage qui examine actuellement l'opportunité de placer les caméras de surveillance dans l'hyper-centre.

La prochaine réunion a lieu le 5 mars, les priorités sont :

- 1) les parkings, puisque les parkings sont des espaces clos et que là, l'effet dissuasif des caméras est clairement reconnu ;
- 2) ce sera le Marché aux Herbes où nous comptons bien proposer un essai de caméras.

a. **Les horaires de fermeture.**

Les établissements sont actuellement fermés à 4 heures et la musique préalablement interrompue à 3.30 heures. Une fermeture anticipée peut évidemment améliorer la situation mais ce sera au détriment des commerces concernés et de l'attractivité festive de Mons, ville estudiantine. A noter que les établissements HORECA (nourriture) tels que friteries, snacks ne sont pas soumis à ces heures de fermeture. Pour qu'elles puissent être soumises, il faut revenir à un Règlement global spécifique, c'est quelque chose qui est à l'étude pour voir si cette solution ne pourrait pas améliorer le facteur 'présence' à partir de 4 heures du matin puisque avec ces commerces, nous avons des présences parfois jusqu'à 6 à 7 heures du matin, parfois même au moment où les ouvriers commencent à nettoyer.

Autre aspect sur lequel nous pouvons agir, c'est la **Circulation**.

Actuellement, la circulation sur le site du MAH est interdite les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche de 20 heures à 6 heures, dans un souci de sécuriser les piétons. Une ordonnance de police devrait pérenniser cette interdiction pour les nuits de vendredi à samedi. Des panneaux ont été installés et, effectivement, c'est quand même plus sécurisant d'une part, pour l'intervention de la police, pour repérer les problèmes, les mouvements de foule et cela évite certains « tabassages » entre des véhicules relativement importants de type camionnettes.

b. Nous pouvons agir sur **les Verres et bouteilles** qui sont interdits les nuits de WE sur l'espace précité pour éviter d'éventuels jets de projectiles. Les gobelets en plastique sont actuellement utilisés et un projet d'utilisation de gobelets réutilisables est en cours. Là encore, il faut la collaboration des différents commerces pour avoir une vision globale au niveau du Marché aux Herbes, sinon, c'est compliqué.

c. La **vente de boissons alcoolisées** par le secteur non horeca entre 22 heures et 6 heures est interdite.

d. La **consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique** est également **interdite** et permet de faire vider bouteilles ou canettes d'alcool, principalement à l'égard des personnes dérangeantes.

e. Ce qu'il faut savoir, c'est que la la zone de police engage chaque début de WE (nuit du vendredi au samedi) **plusieurs équipes de sécurisation** dirigées par un officier qui est généralement sur place. Ce personnel est principalement utilisé pour la sécurisation objective et subjective du centre ville. Outre l'utilisation de maîtres-chiens appartenant à la zone, la police reçoit régulièrement un renfort de la police fédérale : des cavaliers (4 cavaliers sont demandés chaque semaine à la police fédérale) ainsi que des unités spéciales chargées de la détection de situations potentiellement violentes (utilisation d'appareils photos et de caméras) ainsi que de l'interpellation de auteurs de troubles (à concurrence d'une opération par mois).

f. Plusieurs établissements du MAH (deux à ce jour) ont pris l'initiative d'engager un **gardiennage privé** chargé du contrôle des personnes à l'accès à leur établissement. Ces sociétés sont systématiquement contrôlées par les services de police et contribuent à l'amélioration du cadre sécuritaire local. Une réflexion est en cours pour étendre ce gardiennage à l'ensemble des établissements, mais c'est un coût élevé qui ne pourra être réalisé qu'à partir du moment où nous aurons une gestion globalisée grâce à la collaboration des commerçants.

g. Politique de verbalisation : une **attention particulière est accordée à la verbalisation RGP**, notamment au contrôle des heures de fermeture des magasins de nuit et au respect de l'interdiction de vente d'alcool. Des mises en demeure ont été transmises à différents exploitants sur base des constats de police.

200 PV RGP ont été rédigés en 2011 pour des infractions constatées au centre ville (pas exclusivement sur le Marché aux Herbes).

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que nous travaillions actuellement, on l'a dit, sur la répression des incivilités. Donc, nous allons développer tout le secteur de la sanction administrative, notamment, en ce qui concerne la rue de la Couronne.

Bientôt seront proposés, d'abord au niveau du Collège et ici, le travail vis-à-vis de deux projets de la police qui est police on web qui permettra aux commerçants de rédiger directement leur plainte parce qu'il faut savoir qu'au niveau des statistiques, on est déforcé à partir du moment où les gens ne déposent pas plainte parce que le nombre de policiers et le nombre de plaintes par policiers opérationnels sur la zone sont des critères

qui sont intéressants et qui pourraient être intéressants pour être reconnus zone privilégiée par la suite. Donc, c'est pour favoriser les déclarations de toutes ces petites plaintes qui généralement, n'arrivent pas et d'autre part, diminuer la charge administrative parce qu'effectivement, des vols à l'étalage, cela vaut la peine que ce soit signalé mais si cela peut se faire de manière intégrée pour gagner aussi du temps au niveau de la charge administrative, notre but étant évidemment que les policiers soient sur le circuit. Il a aussi à l'étude - et un projet sera bientôt proposé - de télé-police vision c'est-à-dire des caméras qui seront installées par les commerçants dans leur commerce qu'ils ne peuvent activer que lorsqu'ils sont en danger, ce sont les caméras avec transmission sonore et visuelle, directement reliées au commissariat. C'est aussi un projet qui est en cours d'analyses et qui pourrait être projeté. L'équipe du piétonnier est renforcée, une analyse est en cours dont tout un cadre de collaborations avec les commerçants, les associations de commerçants où grâce à la collaboration de ces équipes, nous espérons parvenir à améliorer la situation face au sentiment d'insécurité de ce quartier mais, qui d'autre part, a l'air d'être encore fort attractif puisque tous les soirs, de nombreux jeunes s'y réunissent et que nous espérons quand même bien avoir une ville qui reste attractive notamment pour les jeunes. Voici la réponse à votre interpellation. Je vous cède la parole.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci à tous les deux pour vos réponses.

Comme je l'ai dit en terminant, je crois qu'il serait peut-être bon que vous puissiez communiquer tout ce que venez de nous raconter aussi bien personnellement et peut-être éventuellement dans la presse. Vous voyez comment cela peut être réalisé, et par d'autres moyens éventuels, dans d'autres médias parce que je crois que, fondamentalement, il y a une certaine inquiétude qui commence à naître dans la population. Donc, tout ce que vous dites, il faut le communiquer, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure en conclusion. L'important, aujourd'hui, c'est de communiquer et de dire attention, on va essayer de faire ceci, on va essayer de faire cela, parce que là, cela devient important, et parce que là, on peut rassurer la population. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci beaucoup.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff. : Il faut dire ce qu'on va faire, faire ce qu'on a dit et surtout, après dire ce qu'on a fait et cela, c'est un élément important aussi. Ok, et bien, il n'y aura pas de troisième fois aujourd'hui, je cède la parole à M. Guillaume HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, on va essayer d'être court et bref puisqu'il y a déjà eu des éléments de réponses.

Depuis près de 30 ans, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Mons a initié plusieurs projets de rénovation urbaine : Quartier du Parc, Quartier Rachot, Quartier de Messines. Notre Ville a été à la pointe et un modèle en matière de rénovation urbaine de rénovation, réhabilitation pour ramener un maximum d'habitants dans le centre ville. Depuis près de 30 ans, restaurants, cafés, établissements HORECA, ont pu s'épanouir et trouver leur place dans le centre Ville. De nombreux cafés, lieux de sortie pour étudiants se sont concentrés – et c'est fort heureux – sur la place du Marché aux Herbes. Tout ce qui bouge à Mons doit être soutenu et particulièrement toutes activités qui renforcent l'attractivité et la convivialité dans le centre Ville. Or, depuis quelques mois, nous avons été interpellés par des habitants de la rue d'Havré et de la rue du Hautbois qui se plaignent de l'existence d'activités nocturnes qui sont particulièrement bruyantes. Depuis de nombreux mois, des activités nocturnes qui sont organisées dans la rue de la Clé, sans aucun permis, et en toute illégalité. Ces différentes activités font actuellement l'objet de demande de permis, permis d'urbanisation en matière d'environnement, permis d'urbanisme. Il y a juxtaposition de différents projets d'un seul endroit. Les habitants de la rue d'Havré et la rue du Hautbois se plaignent principalement – indépendamment de tous les problèmes qui ont été exposés ces quinze dernières minutes – de problèmes de nuisances au niveau du bruit et c'est l'objet de mon interpellation. Depuis trente ans, tout est fait pour amener les habitants du centre Ville, mais si le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi, le samedi, les habitants du centre Ville ne savent plus dormir, ils quittent la Ville, ils en ont ras le bol. Et c'est un sentiment exprimé par de nombreux montois. Il y a une situation de déséquilibre, à cause de ce problème récurrent du bruit et je ne parle pas de telle ou telle personne en particulier, on est au-dessus de ces problèmes. Pendant les périodes d'enquête, évidemment, pas trop de bruit, toutes les constatations ont été faites avant l'enquête. Par ailleurs, au niveau de la police de l'environnement, il n'y a qu'une seule personne pour toute la police de Mons Quévy qui était habilitée pour faire ce genre d'enquête et au niveau du sonomètre, il semble qu'il n'y a pas moyen de contrôler l'existence du dépassement du nombre de décibels. Alors, on se trouve devant les activités qui provoquent énormément de bruits, qui empêchent les habitants de dormir parce qu'il est évident que pendant la semaine de la ducasse, les gens qui sont là, ils prennent une semaine de congés, ils partent au vert. On ne parle des activités de Ducasse, on parle

d'une semaine normale rue d'Havr /rue du Hautbois, o  ils sont dans l'incapacit  de dormir correctement. Donc, l , l'objet de l'intervention c'est qu'il semble qu'il y a une disproportion   caract re inad quat de ces nuisances sonores qui d  quilibrent le cadre du centre ville et qui poussent et rejettent les habitants du centre Ville. A quoi sert-il de faire revenir les habitants dans le centre ville s'ils ne peuvent plus dormir correctement ? Et cela, je crois que la Charte du Respect de l'Autre semble avoir  t  un peu oubli e ... Merci de nous faire part de votre avis.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff. : La parole est   M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN , Echevin : M. le Bourgmestre, M. le Conseiller, mes chers coll gues, effectivement, toute la question qui est pos e ici est celle de la cohabitation harmonieuse entre les activit s nocturnes et le fait de pouvoir loger dans l'hyper centre de Mons. Ce que je voudrais dire en introduction, c'est que je me garderai bien de parler de cas individuels ou de cas li s   certains  tablissements, mais toujours est-il qu'il y a notamment dans la rue de la Cl  que vous  voquez, des  tablissements de qualit , certains qui ont d'ailleurs d pos  des demandes de permis sont en cours et qui s'accompagnent d'ailleurs de cr ation de logements qui sont donc des exemples   suivre. Il y en a d'autres pour lesquels par contre des probl mes se posent. Nous avons eu nous-m mes – et moi, j'ai eu l'occasion d'en avoir   titre personnel – des contacts avec des riverains de la rue d'Havr , de la rue du Hautbois et de la rue de la Cl . Il faut donc bien distinguer les probl mes selon leurs sources et les  tablissements concern s. Pour ce qui concerne le Coll ge, vous ne serez pas surpris et le Bourgmestre l'a indiqu  il y a un instant si je vous dis qu'il n'y a pas d'opposition de principe  videmment   l' tablissement – c'est le cas de dire – d'un  tablissement HORECA. Le fait de d velopper de l'HORECA dans cette partie du centre Ville, d'avoir une vue attractive pour ce qui concerne la vie nocturne et notamment les activit s  tudiantines, pas seulement puisqu'elles ne visent pas seulement les  tudiants, repr sente quelque chose qui est int ressant pour autant qu'on ne nuise pas   l'environnement direct. Par rapport   cela, il y a deux mani res d'agir distinctes, une qui est d j  en cours, c'est- -dire que lorsque l'on est dans le cadre de d claration ou dans le cadre de permis d'environnement, la Ville peut encadrer l'exploitation soit par des conditions qui sont fix es dans le cadre des d clarations, le Coll ge veille syst matiquement   fixer des conditions assez strictes tant en termes d'ouverture qu'en termes de capacit  et toute une s rie d'autres contraintes qui sont indiqu es dans le cadre de ces d clarations et

puis, par ailleurs, il y a ce souhait d'introduire une innovation à Mons dans le cadre du contrôle systématique des établissements, notamment les nuisances sonores qui passent par l'installation de limiteur sonore, qui seraient constamment installés dans les établissements. Notre intention est de pouvoir étudier la faisabilité de cela, il y a des villes en Wallonie qui pratiquent de la sorte, notre Service de l'Environnement est d'ores et déjà sur la balle puisque je lui ai demandé de pouvoir aller vérifier comment cela se passait concrètement dans d'autres villes qui sont citées en exemple et d'ores déjà, dans l'un ou l'autre permis que nous avons octroyé il y a peu, nous avons déjà indiqué que si la moindre difficulté se posait, nous aurions recours systématiquement à l'installation de ces limiteurs. Donc, cela peut être une piste intéressante, ce n'est pas la seule. La police, tant la police de l'environnement que la police locale, est chargée du contrôle effectif du respect des contraintes qui sont introduites et imposées par le Collège. Le Bourgmestre vous en parlera dans un instant, il y a déjà des mesures qui ont été prises au cours de ces derniers mois et qui ont d'ailleurs fait l'actualité dans la presse régionale, mais il y aussi des établissements et je pense notamment aux débits de boissons, pour une capacité inférieure à 50 personnes, pour lesquels il n'y a qu'une simple autorisation de débit de boissons qui est requise et pour laquelle le Collège ne peut pas légalement introduire de contraintes liées à l'exploitation. Naturellement, par rapport à ce type d'exploitation, il y a les limites qui sont fixées par la loi et qui nous sont imposées au-delà desquelles nous ne pouvons pas aller. Dans ce cas de figure-là, il revient évidemment à la police de pouvoir faire respecter les règlements qui ont été adoptés, notamment par notre Assemblée. Voilà d'une manière générale ce que je peux vous dire. Donc, une volonté d'avoir une cohabitation harmonieuse avec les riverains, tenant compte des contraintes qui sont imposées par le Collège, systématiquement lorsque nous en avons la possibilité, soit dans les déclarations, soit dans les permis et pour le reste, cette piste qui est vraiment étudiée actuellement qui devrait nous permettre d'encadrer au mieux l'exploitation de ces établissements à l'avenir.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff. : Merci, Monsieur Martin, brièvement, au niveau du bruit, effectivement, ce qu'il faut savoir c'est que la police connaît les permis qui ont été attribués quant au limitation soit en nombre de personnes soit en émission sonore. Donc, la procédure est la première chose, un PV et si cela ne suffit pas, il y a une mise en garde par le chef de zone, en cas de récidive, c'est le Bourgmestre qui intervient et in fine, nous pouvons fermer les établissements, cela a déjà été réalisé plusieurs fois notamment à la rue des Juifs et certains établissements sont en fin de procédure et

risqueraient d'être fermés si ils n'obtempèrent pas. Dans votre intervention, vous aviez aussi dans les documents transmis une deuxième pétition où on parlait des graffitis. Mais, là je crois qu'au niveau de la Ville de Mons avec le Service de Prévention, on est hyper efficace et alors, le problème évidemment de mendicité et de SDF surtout près de la rue du Hautbois, qui pose des problèmes au niveau du commerce. Je ne vais pas répéter tout ce que l'on fait au niveau de la prévention mais il faut savoir que les personnes qui sont surtout au niveau de la rue du Hautbois et de la rue d'Havré sont des gens qui, en fait, sont bien connus des services mais ont des logements précaires ou insalubres et pour lesquels les mesures de prévention sont sans effet parce qu'ils refusent d'être aidés par les services de travailleurs de rue et là, effectivement, la seule solution, c'est aussi, malheureusement, de passer à une phase plus répressive et malheureusement, ce sont surtout eux qui utilisent les night shop et compagnie qui sont à proximité. Donc, là, je crois que l'équipe des travailleurs de rue, même s'ils les connaissent, même s'ils essaient d'entrer en contact ne peuvent pas améliorer la situation, il va falloir passer aussi à des solutions un peu plus coercitives. Voilà, à vous la parole pour clôturer.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je crois que, effectivement, installer des limiteurs sonores me semble en tout cas une excellente piste puisque le problème, on a beau donner des permis, faire toutes les enquêtes, si il n'y a pas de contrôle, on ne sait rien faire. C'est justement le problème, c'est le contrôle des nuisances sonores. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff. : Merci bien, nous allons pouvoir passer au huis-clos.

Je félicite les 6 rescapés du public, je les remercie pour leur attention soutenue ainsi que les membres du personnel.

La séance à huis clos s'ouvre avec 36 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, MILLER, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, M. JACQUEMIN, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

46<sup>e</sup> Objet : Autorisation d'interjeter appel contre le jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Mons le 4 janvier 2012. Contentieux Etatciv/01

ADOPTE - 46<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

47<sup>e</sup> Objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics lors d'une

effraction perpétrée à l'École des canonnières de Mons le 24 septembre 2011. Contentieux RECPFAC

ADOPTE - 47<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,  
48<sup>e</sup> Objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de police de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics le 09 décembre 2010 (borne automatique). Contentieux RECPFAC

ADOPTE - 48<sup>ème</sup> annexe

49<sup>e</sup> Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,  
a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un Chef de bureau spécifique. GRH/SH 11370

ADOPTE - 49<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,  
b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps octroyée, dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée d'administration. GRH/SH/4148

ADOPTE - 50<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,  
c) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un Chef de service administratif. GRH/HH/PA/13462

ADOPTE - 51<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,  
d) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration. GRH/HH/PA/4787

ADOPTE - 52<sup>ème</sup> annexe

e) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/1

REMIS

f) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/2

REMIS

g) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/3

REMIS

h) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/4

REMIS

i) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D1. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/5

REMIS

j) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/6

REMIS

k) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/7

REMIS

l) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/8

REMIS

m) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/9

REMIS

n) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/10

REMIS

o) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/11

REMIS

p) Nomination, à titre définitif, d'un employé d'administration D4. GRH/HH/PA/NOM DEF 2012/12

REMIS

50<sup>e</sup> Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à une employée d'administration. GRH/SH/17454

ADOPTÉ - 53<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Prolongation de l'interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps octroyée à une graduée spécifique. GRH/SH/17115

ADOPTE - 54<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5<sup>e</sup> temps à une graduée spécifique. GRH/SH/18147

ADOPTE - 55<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Prolongation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un employé d'administration. GRH/SH/11526

ADOPTE - 56<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un ouvrier qualifié D1. GRH/SH/11866

ADOPTE - 57<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps à une employée d'administration. GRH/SH/18165

ADOPTE - 58<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Fin du congé à 1/5<sup>e</sup> temps octroyé à un ouvrier pour exercer une mission dans un Ministère. GRH/SC/11084

ADOPTE - 59<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Octroi d'un congé à temps plein à un ouvrier pour exercer une mission dans un Ministère. GRH/SC/11084

ADOPTE - 60<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Octroi d'un congé à temps plein pour exercer les fonctions de chauffeur au sein d'un Cabinet Ministériel. Autorisation. GRH/14/17154

ADOPTE - 61<sup>ème</sup> annexe

51<sup>e</sup> Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES.

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Annulation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une bibliothécaire. GRH/SH11231

ADOPTE - 62<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Nomination à titre définitif d'un bibliothécaire gradué à temps plein et de trois employés de bibliothèque D4 à mi-temps par extension d'attributions. GRH/MP/4162

ADOPTÉ - de la 63 à la 66<sup>ème</sup> annexe

52<sup>e</sup> Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

a) Promotion d'un sapeur-pompier professionnel au grade de caporal dans le département ambulance. SI 28GEN Vacance emplois caporaux 2011

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Promotion d'un sapeur-pompier professionnel au grade de caporal dans le département incendie. SI 28GEN Vacance emplois caporaux 2011

ADOPTÉ - 67<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Constitution d'une réserve de recrutement de sapeurs pompiers professionnels chauffeurs. SI 03 GEN/recrutement 2011 SPPC

ADOPTÉ - 68<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un caporal pompier professionnel. SI 11339

ADOPTÉ - 69<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Désignation à titre stagiaire d'un sous-lieutenant pompier professionnel. SI

ADOPTÉ - 70<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel. SI 10188

ADOPTÉ - 71<sup>ème</sup> annexe

53<sup>e</sup> Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3942(2)/3877/3916/3950/3961/3934(2)/3869/3759/3922

ADOPTÉ - de la 72 à la 82<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de morale laïque. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3759

ADOPTÉ - 83<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Démissions de leur fonction en vue de leur mise à la retraite d'institutrices primaires définitives. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6267/5977

ADOPTÉ - 84 et 85<sup>ème</sup> annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 1633

ADOPTÉ - 86<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Désignation d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3201

ADOPTÉ - 87<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 1050

ADOPTÉ - 88<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion protestante. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3935/3651

ADOPTÉ - 89 et 90<sup>ème</sup> annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3883

ADOPTÉ - 91<sup>ème</sup> annexe

54<sup>e</sup> Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Congé pour exercer une fonction de promotion dans l'enseignement, autre que dans l'enseignement universitaire d'un professeur de piano. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7549

ADOPTÉ - 92<sup>ème</sup> annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Démission honorable d'un professeur de piano en vue de sa mise à la retraite. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7168

ADOPTÉ - 93<sup>ème</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2012. Ceux-ci sont alors adoptés.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président,

P. URBAIN.

M. BARVAIS.

=====